



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

SOMMAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
FONDS D'URGENCE "QUARTIERS SOLIDAIRES"	8
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS	8
CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2015-2020	13
GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020	13
RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE EN 2019.....	15
ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE "TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE" (TZCLD).....	18
SUBVENTION À "BOTTINES ET BOTTILLONS"	19
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR.....	21
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX GIVORDINS	27
POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO.....	27
DON DE POULES PONDEUSES ET COMPOSTEUSES AUX GIVORDINS	30
FIXATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS AUX ACTIVITÉS, ANIMATIONS ET LOCATIONS DE SALLES	30
EVOLUTION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) DE GIVORS VERS LE DISPOSITIF FRANCE SERVICES - CONVENTION DÉPARTEMENTALE FRANCE SERVICES .	31
AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - RÉVISION DE L'AP/CP POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	32
ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ AU 13 RUE ROGER SALENGRO À GIVORS	33
AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2021	35
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2020-2021.....	39
FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2020 - CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON	39
RELATIONS INTERNATIONALES- BOURSE	40
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	41
GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) AU PROFIT DE L'IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES	42
SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMITÉ LOCALE FNACA DE GIVORS	47
ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES	47
CRÉANCES ÉTEINTES 2020.....	48
SORTIE DES BIENS DE FAIBLES VALEUR AMORTIS JUSQU'AU 31/12/2019.....	49
RÉGIE DE RECETTE ÉVÈNEMENTIEL - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE	49
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2020.....	49
OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2021	50

EMPLOIS TEMPORAIRES	51
EFFECTIFS	53
RENOUVELLEMENT PRESTATION D'ASSISTANCE SOCIALE DU PERSONNEL CDG69.....	54

La séance est ouverte à 19 h

sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Je demande à l'administration de vérifier le quorum.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Maire de Givors	M. Mohamed BOUDJELLABA
Adjointes	Mmes Dalila ALLALI, Nabihia LAOUADI, Françoise BATUT,
Adjoints	MM. Foued RAHMOUNI, Cyril MATHEY, Loïc MEZIK, Azdine MERMOURI,
Conseillères municipales	Mmes Solange FORNENGO, Martine SYLVESTRE, Delphine PAILLOT, Vanessa KESSAR, Sabine RUTON, Audrey CLAUSTRE-PENNETIER, Christiane CHARNAY, Cécile BRACCO, Valérie BECCARIA,
Conseillers municipaux	MM. Michel GOUBERTIER, Alipio VITORIO, Tarik KHEDDACHE, Benjamin ALLIGANT, Grégory D'ANGELO, Fabrice NOTO, Sébastien BERENGUEL, Fabrice RIVA, Antoine MELLIES, Laurent DECOURSELLE, Damien ROCHE

Le quorum est atteint.

28 personnes présentes – 5 procurations

Mme Laurence FRETU a donné procuration à M. Foued RAHMOUNI.
Mme Chrystelle CATON a donné procuration à M. Azdine MERMOURI.
Mme Marie BERLANDE a donné procuration à M. Antoine MELLIES.
M. Alexandre COUCHOT a donné procuration à M. Laurent DECOURSELLE.
M. Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à M. Mohamed BOUDJELLABA.

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, j'ouvre la séance.

Je rappelle qu'il n'y a pas de public en raison de l'état d'urgence sanitaire. J'informe que la séance est filmée, ce qui permet d'assurer son caractère public. Elle est diffusée sur Facebook et le site Internet de la ville.

Avant de commencer et de vous donner des éléments d'information, je voudrais tout d'abord parler de notre ami Abdelkader Brahmi, conseiller municipal de la majorité, qui s'est éteint le 11 novembre. Cela m'a profondément touché, c'était à la fois un ami et quelqu'un qui apportait de la sagesse dans la réflexion. Cela a touché toute la majorité. Je voudrais vous dire toute l'émotion que j'ai ce soir à vous parler de notre ami Abdelkader et je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'assistance se lève pour observer une minute de silence.)

Je vous remercie.

Ce soir, il aura une place parmi nous, il est là. Même si Jean-Yves Caballero est monté automatiquement au conseil, en accord avec la majorité, symboliquement il n'a pas souhaité être présent et il a laissé cette place au conseiller Brahmi. Je l'en remercie profondément et je vous en remercie tous.

Si vous me le permettez, c'est aussi au nom de la majorité que je voudrais faire un deuxième hommage, celui-ci à Samuel Paty. Depuis notre dernière séance du conseil municipal, l'actualité a été particulièrement lourde. Un fait nous a tous particulièrement choqués : l'assassinat brutal, le 16 octobre dernier, de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine.

Face à cet acte terroriste, la ville de Givors et l'ensemble des groupes représentés au conseil municipal lui ont rendu hommage, le 21 octobre dernier, avec de nombreux Givordins et Givordines. Nous avons souhaité également marquer notre soutien sans faille à notre école et au personnel éducatif. Nous avons souhaité leur dire l'importance de leur mission au service de nos enfants, en installant sur le fronton de la mairie et devant toutes les écoles élémentaires des affiches en hommage à M. Paty.

Peu de temps après cet assassinat, la ville de Nice a, elle aussi, été victime d'un acte terroriste ignoble, visant particulièrement l'Église catholique et ayant conduit à la mort de trois personnes.

Afin de rendre hommage aux victimes de ces attentats, afin de dire en tant qu'élus notre attachement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, je souhaite que cette fois également nous puissions respecter tous ensemble une minute de silence.

(L'assistance se lève pour observer une minute de silence.)

Chers collègues, je tiens à vous remercier pour ces temps de recueillement.

Avant de commencer sur les délibérations, nous avons quelques points d'information. Je vais demander à Mme Allali de nous faire un point très rapide sur tout le travail que nous faisons dans le cadre de cette crise sanitaire avec les commerçants.

Mme Dalila ALLALI.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons mené plusieurs réunions avec les commerçants des différents pôles de la ville, afin de voir leurs attentes et leurs difficultés dans la crise sanitaire que nous traversons tous. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que c'est très difficile pour eux et qu'ils sont vraiment en danger de fermeture.

Au niveau des aides de l'État, ils les ont tous réclamées. Nous avons d'ailleurs mis un groupe de travail et des agents pour les aider à les obtenir.

Pour essayer de dynamiser le commerce, nous avons tourné une vidéo que vous avez dû tous voir sur les réseaux sociaux. Nous l'avons fait dans l'urgence, c'est-à-dire que nous avons travaillé le week-end pour rencontrer les commerçants et faire ce film. C'est le début d'une série de vidéos que nous allons essayer de mettre en place, pendant la crise et hors crise Covid, pour pouvoir dynamiser le centre-ville, faire appel à toutes les ressources et pour que tous les commerçants prennent part à la dynamisation de leurs échoppes.

Nous avons aussi créé une plateforme « Click & collect : j'achète à Givors » afin que les commerçants puissent proposer un nouveau service aux personnes éloignées de l'achat ou qui ne peuvent pas du tout venir à la boutique. À travers cette plateforme, on peut organiser une commande, payer, gérer du stock, présenter des produits, c'est-à-dire tout ce qui se fait aujourd'hui sur ce type de plateforme.

Voilà les premières réponses que nous avons apportées aux commerçants, sachant que c'est le début d'un travail de longue haleine. Nous allons continuer en ce sens en essayant de pousser la dynamisation et en travaillant de concert avec les commerçants. Nous allons vraiment écouter leurs

attentes pour faire en sorte qu'ils puissent évoluer, se développer et pour installer des nouveaux commerces via cette dynamisation.

Voilà en résumé ce qui a été fait en direction des commerçants pendant cette crise, les fermetures et le confinement. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Allali.

En autre point d'information, je ne l'avais pas encore fait mais vous êtes très certainement au courant que notre directeur général des services, M. Baudin, quittera ses fonctions à la ville de Givors le 31 décembre. Je tenais très officiellement à vous en informer et à saluer cette transition douce et le travail effectué ensemble. Je le remercie chaleureusement parce que je pense qu'il a vécu une situation inédite, comme nous, mais je note aussi l'engagement du fonctionnaire qu'il est et je tiens à le remercier pour le travail qu'il a effectué auprès de nous et avec nous. Je le remercie également de cette transition.

Même si nous avons déjà commencé notre séance, je propose Cyril Mathey comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

M. Cyril MATHEY est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

M. LE MAIRE.- En première délibération, nous avons l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2020. Y a-t-il des votes contre ?

M. Damien ROCHE.- Concernant le procès-verbal, Monsieur le Maire, je souhaite revenir sur la délibération n° 19 relative au plan communal de sauvegarde, pages 35 et 36, et vos propos ainsi que ceux de M. Baudin. Vous dites, Monsieur le Maire : « *Le plan communal est à jour et il y a un agent dédié.* » Vous rajoutez, je cite : « *Je laisse le soin au directeur général des services, M. Baudin, d'apporter une réponse, si vous le permettez.* » Et votre directeur général des services rajoute : « *Notre plan communal de sauvegarde est à jour. Je n'ai jamais entendu parler de demande de dérogation. Ce plan communal de sauvegarde a été mis à jour en 2019 par un agent dédié au service prévention.* »

J'ai en ma possession des documents, qui émanent du service de la Préfecture et sont disponibles en ligne, qui démontrent que ce plan communal de sauvegarde n'a toujours pas été actualisé, contrairement à ce que dit votre DGS. J'ai cette carte qui représente le département avec les différentes villes : on voit Givors avec un PCS à renouveler, ainsi qu'un tableau avec les différents risques et les dates d'approbation du PCS..

En complément de ces documents, j'ai pris contact cette semaine avec le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) qui m'a confirmé cette information. Deux raisons motivent cette obligation réglementaire.

Première raison : le PCS doit faire état d'un renouvellement périodique dans son intégralité au minimum tous les cinq ans. La date de la dernière approbation, le 10 octobre 2013, il y a sept ans, avait bien motivé une demande dérogatoire d'un an par l'ancienne majorité.

Deuxième raison : la création d'un risque majeur supplémentaire sur la commune doit engendrer une actualisation du PSC ; c'est le cas depuis 2019 avec l'élargissement du Plan particulier d'intervention (PPI) de 10 à 20 kilomètres de la centrale nucléaire Saint-Alban et Saint-Maurice dans le département 38. Ce risque a bien été pris en compte par le DICRIM, dossier d'information sur le risque majeur mis à jour en 2019, mais pas dans le plan communal de sauvegarde.

Il serait préjudiciable pour le concitoyen, contraire à l'éthique de la profession que je représente et à l'antériorité des emplois que j'ai occupés dans le domaine de compétences, d'attendre une catastrophe pour actualiser ce plan communal de sauvegarde. Je vous rappelle que cette

responsabilité n'a pas échappé aux maires des communes meurtries par les dramatiques inondations dans les Alpes-Maritimes en octobre dernier. Ils ont été auditionnés entre autres pour justifier de l'aspect réglementaire de leur PCS, du suivi des procédures associées, des outils prévisionnels mis en place et de la justification des actions entreprises. Sur quels critères l'évacuation était-elle proportionnelle aux précipitations ?

C'est donc dans une optique constructive et bienveillante pour la sécurité des Givordins, des Givordines et des acteurs engagés que j'interviens et me tiens à votre disposition, si vous souhaitez que je vous apporte une assistance sur ce sujet sensible.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour toutes ces précisions. J'ai demandé à M. Baudin et à l'administration qu'il représente de vous faire une réponse écrite. En même temps, j'aimerais avoir l'ensemble de ces éléments et je vous ferai rapprocher de notre service prévention pour que nous soyons le mieux outillés possible pour répondre à d'éventuelles problématiques. En tout cas, merci et nous mettrons vos plans dans le compte rendu.

Sur l'approbation du procès-verbal, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote,

(Mme Marie BERLANDE par procuration, MM. Fabrice RIVA, Damien ROCHE, Antoine MELLIES),

le Conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2020.

N° 1

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Nabih LAOUADI.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons procéder au renouvellement du règlement intérieur visé par l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales. Il prévoit l'obligation du conseil municipal des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un nouveau règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il y a quelques modifications au règlement intérieur que je vais énumérer brièvement.

Sur la partie de l'accès aux dossiers : « *Les conseils municipaux peuvent consulter les dossiers auprès de la Direction des affaires juridiques aux heures ouvrables.* »

Nous avons également la création d'une adresse électronique pour tous les membres élus.

Une modification concerne les questions orales qui sont remises par tout moyen 24 heures au moins avant le prochain conseil municipal.

Une autre modification porte sur l'enregistrement de la séance qui peut se faire par le biais d'une vidéo ou d'un enregistrement sonore. Cela doit faire l'objet d'une information par le maire en début de séance.

Il y a également la création de réunions de présidents de groupe, de commissions *ad hoc*, de comités consultatifs et de groupes politiques. Le groupe politique est créé à partir de l'adhésion au moins de deux conseillers municipaux. Il faudra faire obligatoirement une déclaration du groupe politique au maire avec mention des noms, prénoms et signatures de ses membres.

Puis nous avons la création d'un espace d'expression pour l'ensemble des groupes du conseil municipal.

Enfin, un nouveau plan de table a été mis en place et nous pouvons le projeter afin que tout le monde ait l'information.

M. Antoine MELLIES.- Je ne sais pas si ce plan de table correspond lorsque nous serons en conseil.

M. LE MAIRE.- Il correspond au plan de table du conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

M. Antoine MELLIES.- Justement, cela ne correspond pas vraiment.

Je voudrais faire une petite réflexion très rapide, puisque nous avons déjà discuté en réunion de présidents de groupe et en réunion dédiée sur ce règlement intérieur qui ne crée pas de difficultés particulières et qui a des avancées positives. Quand il y a des choses positives, je le dis, dans le rapport entre la majorité municipale et les groupes d'opposition, en tout cas sur les droits des conseillers municipaux d'opposition.

J'attire l'attention sur deux points. Il ne s'agirait pas de créer des commissions *ad hoc* uniquement pour la forme et il faut à mon avis s'en servir, surtout en ce moment. Nous avons deux sujets majeurs : celui de la crise du Covid et celui de la sécurité. J'entendais tout à l'heure ce que disait Mme Allali sur la crise du Covid et sur les réponses qui ont été faites notamment aux commerçants. Pour notre part, nous avons des propositions à faire. Vous aurez remarqué que nous sommes tenus par les délibérations et j'aurais souhaité un débat organisé au conseil municipal sur ce sujet.

Comme vous avez créé la possibilité de commissions *ad hoc* pour éviter d'avoir des conseils municipaux à rallonge, il serait intéressant que nous soyons invités avec tous les groupes d'opposition pour également vous formuler des propositions. J'ai des idées qui, pour le moment, n'ont pas été mises en œuvre par votre majorité municipale et je pense qu'il serait intéressant d'en discuter. Idem sur la question de la sécurité qui préoccupe beaucoup de Givordins, et pas seulement à Givors car dans d'autres communes, ce phénomène est en train de prendre une ampleur assez inquiétante.

Bien évidemment notre groupe votera en faveur de ce règlement intérieur.

M. Laurent DECOURSELLE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous prenons acte du nouveau règlement intérieur en remerciant la majorité municipale d'avoir tenu compte de nos observations en préséance de chefs de groupe.

Contrairement à de nombreuses municipalités, vous avez fait le choix de supprimer les commissions. Elles avaient le mérite de rassembler l'ensemble des élus de l'opposition. Par contre, pour l'aspect négatif, elles étaient chronophages et montraient surtout une présence très hétérogène.

Le choix d'une réunion des chefs de groupe en amont nous convient, il faut que cela s'installe dans le temps. J'ai demandé qu'il puisse y avoir un relevé de décisions à l'issue de nos réunions quinze jours avant le conseil et je vous remercie de bien vouloir étudier cette proposition qui ne figure pas au règlement.

Comme M. Mellies, je suis très attentif aux futures commissions *ad hoc* qui devront alimenter le débat et profiter de notre expertise sur les dossiers majeurs qui ont déjà été évoqués.

Mme Christiane CHARNAY.- Bonsoir à tous.

J'ai une question sur ces commissions *ad hoc*, notamment sur le budget : comment serons-nous associés au montage du budget ? Avant, nous étions en commission des finances et là on ne parle pas du tout de commission des finances, alors que j'ai vu, dans vos 108 engagements, le 88 qui proposait la coprésidence de la commission des finances à un élu de l'opposition. Merci.

M. LE MAIRE.- Effectivement cette commission des finances n'apparaît pas, mais nous aurons des discussions très prochainement. Nous n'avons pas encore finalisé notre approche. Je pensais la soumettre en réunion de présidents de groupe mais elle n'est pas finalisée. En tout cas, je remercie l'ensemble des présidents de groupe pour le travail que nous avons effectué ensemble. C'est aussi

une nouvelle approche, une nouvelle volonté de la majorité de vouloir travailler ensemble pour l'intérêt des Givordins et uniquement l'intérêt des Givordins.

Pour ce qui concerne les commissions, il y a deux types de commissions dont je parlerai tout de suite après le vote du règlement intérieur. Je vais vous proposer de créer un comité consultatif consacré notamment à la lutte contre la fracture numérique, à l'installation et au déploiement de la 5G sur notre territoire. Ce sera le premier thème dès le mois de janvier car ce sujet préoccupe nos concitoyens. La 5G est pour certains une problématique et pour d'autres une avancée.

La majorité ne souhaite pas délibérer ou discuter seule. Il y a deux aspects dans le règlement intérieur : d'une part, un comité consultatif, dans lequel on peut faire appel à des personnes extérieures, c'est-à-dire des Givordins voire des non-Givordins experts sur la question, afin qu'ils nous apportent leur expertise sur le sujet ; d'autre part, un comité *ad hoc* qui se tient entre les membres du conseil municipal sur une thématique. Voilà la différence entre le comité *ad hoc* et le comité consultatif.

Nous allons mettre en place le premier comité consultatif au premier semestre, mais tout cela reste encore à définir de notre part. En tout cas, je tenais à vous présenter la volonté de la majorité de créer le premier comité consultatif autour de la question de la 5G.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération.

N° 2

FONDS D'URGENCE "QUARTIERS SOLIDAIRES" SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE.- Sur ce projet n° 2, je ne dois pas participer au vote ni au débat de la délibération parce que je suis membre du conseil d'administration de la MJC. Dans la mesure où cette délibération concerne la MJC, je ne participerai pas au vote et je donne la présidence à M. Rahmouni, rapporteur de cette délibération, et je reprendrai ensuite la présidence du conseil.

M. Boudjellaba quitte la salle.

Présents : 27 - Procurations : 4 - Absents : 2

M. Foued RAHMOUNI.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Dans ce projet de délibération, nous vous présentons un fonds d'urgence « Quartiers solidaires » pour des subventions exceptionnelles versées aux associations Givordines. Ce fonds se destine en priorité aux associations qui œuvrent dans un certain nombre de domaines : l'éducation et la lutte contre la fracture numérique, la santé et l'aide alimentaire, l'insertion professionnelle et la culture.

Il s'agit de fonds que l'État a fléchi en direction des associations Givordines, puisqu'il a décidé de verser 44 000 € à la ville de Givors. Nous recevons cette subvention de l'État que nous versons directement aux associations. Nous avons fait ce choix parce que nous nous sommes rendu compte, par rapport aux pratiques effectuées auparavant, que l'on faisait payer des prestations directement aux associations et nous considérons que nous n'avons pas à être dans ce type de relation avec les associations. Par conséquent, nous préférons verser des subventions pour ce qu'elles sont et ce qu'elles portent, plutôt que d'être dans une logique marchande mercantile.

Comme autre point de contexte, pour que vous ayez l'ensemble des éléments, 18 projets ont été présentés dans le cadre de ce fonds d'urgence. En cumul, cela représente plus de 120 000 € sollicités. Comme vous vous en rendez bien compte, il a fallu faire des choix en cohérence et en accord avec l'État pour essayer de contenter tout le monde et soutenir les associations qui rentraient déjà dans le cadre prédéfini par le Ministère.

Nous demandons donc au conseil municipal de valider la proposition des associations qui recevront ces subventions, d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 44 000 € à percevoir et à signer la convention de subvention avec le préfet.

M. Laurent DECOURSELLE.- L'État fait parfois preuve de générosité conjoncturelle et il faut se saisir de ces dotations, mais avec intelligence. J'imagine que c'est ce qui vous anime.

Cependant, des margoulins viennent parfois frapper à la porte parce qu'ils ont connaissance de ces dotations. J'attire donc le jeune mandat municipal à toute la réserve et la mesure des engagements que vous pourriez porter pour des structures qui doivent bénéficier aux habitants des quartiers.

Je n'irai pas plus loin parce que je pense que vous allez mouliner ces dispositifs en présence du délégué du préfet. Par contre, je suis surpris de prendre connaissance d'une société qui vient de se créer il y a quelques jours : Giv'Horizon. Pouvez-vous nous donner des éléments complémentaires ?

M. Sébastien BERENGUEL.- Bonsoir à toutes et à tous.

Certes, il y a la crise sanitaire et l'urgence de mobiliser des ressources, mais il ne faudrait pas que l'urgence ait bon dos pour tout et n'importe quoi. Il semblerait plus prudent de subventionner des associations qui ont au moins un an d'existence et un premier bilan pour savoir où va l'aide municipale.

À ce titre et au nom du lien social, on pourrait aussi subventionner l'association de chicha ou l'association du PMU du coin ! Comment l'association Belek Record's s'inscrit en synergie avec le service culturel ? Idem pour Giv'Horizon : quels liens avec les services municipaux et l'accompagnement déjà existant sur le territoire dans un contexte où vous avez supprimé les Maisons citoyennes qui faisaient le job ? Même réflexion pour Le coin des Gônes.

Pour notre part, nous avons du mal à cerner le sens de vos orientations quand vous réduisez les moyens du service public d'un côté pour subventionner des associations apparues subitement de l'autre. Je vous remercie donc de clarifier le sens de tout cela.

M. Foued RAHMOUNI.- Comme je vous l'ai dit, il a fallu faire des choix. Si nous avions pu contenter l'ensemble des associations, il n'y aurait pas eu de soucis. À de très nombreuses reprises, nous avons communiqué auprès de l'ensemble des associations Givordines, en leur disant de faire des demandes de subventions dans le cadre de ce projet pour que nous puissions ensuite les associer et les soutenir, si nous considérons que le projet est intéressant. Dix-huit projets nous sont parvenus. C'est difficile pour nous de subventionner des associations si celles-ci ne font pas la démarche de nous proposer des projets ou des actions, notamment à destination des habitants des quartiers.

Ensuite, un certain nombre de mots ont été utilisés que je ne reprendrai pas. Mais très rapidement, pour ce qui est de Giv'Horizon, l'un des créateurs de l'association est un travailleur social et il se propose de faire un accompagnement sur la question administrative ou plutôt sur l'accès aux droits. Il s'agit d'une des questions dont nous voulons nous saisir et que nous sommes en train de structurer au niveau de la municipalité. Sur ce volet, je travaille énormément avec M. Michel Goubertier pour commencer à définir un véritable plan d'action. Si vous considérez que le travail est suffisant, de notre côté, quand nous observons les indicateurs au niveau de la ville, nous pensons qu'il y a un très gros travail à faire, justement sur cette question de l'accès aux droits et que ce qui a été fait jusqu'à présent nécessite d'être repris, amplifié et multiplié.

Pour ce qui est de Belek Record's, ce n'est pas la première fois qu'il fait des demandes et monte des projets en lien avec la ville. Il sera accompagné par la direction des affaires culturelles, sachant que

nous trouvions ces propositions intéressantes et cela fait écho aux échanges que nous avons pu avoir au niveau de cette assemblée. Il propose de faire le focus sur les nouveaux talents Givordins, de faire parler autrement de notre ville que par uniquement le prisme d'une poubelle ou d'une voiture brûlée. Il s'agit surtout de retravailler sur le lien social, notamment au sein de nos quartiers.

Pour ce qui est du Coin des Gônes, là encore, entre la somme sur laquelle nous nous sommes accordés avec l'État de leur verser et ce qu'ils avaient demandé initialement, pour tout vous dire, il y a un énorme *gap* de un pour cinq. Ils se proposent de faire un travail d'insertion à destination de publics très éloignés de l'emploi. Un de nos gros enjeux, notamment dans nos quartiers prioritaires, est cette question de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Il s'avère que le responsable de l'association est aussi éducateur spécialisé et qu'il a une réelle compétence technique professionnelle lui permettant d'atteindre l'ensemble de ces objectifs.

De plus, ce que nous avons déjà fait mais que nous allons mettre en place dans le cadre de ce projet, c'est la mise en lien avec les acteurs publics de l'emploi. Je pense à la mission locale, à Pôle emploi, à un certain nombre d'associations comme Alynea qui travaillent sur ces questions. L'idée est de commencer à coordonner une action, de sortir du *one shot* et d'entamer un véritable travail de fonds sur ces questions, pour enfin voir la situation s'améliorer sur la question de l'emploi. Avant même la crise Covid, nous avions un taux de chômage de plus de 20 %. Aujourd'hui j'appréhende de regarder les chiffres mis à jour après la crise Covid, qui devraient plus que nous alerter et surtout qui nécessitent de faire preuve de beaucoup d'imagination et d'un esprit offensif sur ces questions.

M. Antoine MELLIES.- Je souhaite intervenir concernant Giv'Horizon. Il y a un petit problème, si on tape Giv'Horizon sur Google, à part le SIRET sur le *Journal officiel*, on ne trouve pas grand-chose. Je vous invite quand même à accélérer la visibilité au moins numérique (page Facebook, site Internet, etc.) parce qu'on ne peut plus dire aujourd'hui qu'une association a une réalité si elle n'a pas un minimum d'existence numérique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Concernant Belek Record's, je l'avais demandé en réunion des présidents de groupe et je veux juste m'assurer que ce n'est pas Belek Record's qui a été l'intermédiaire de ce casting qui a viré au pugilat dans le quartier des Vernes, où on a maquillé les raisons du casting d'une chaîne de télévision publique qui venait réaliser une série sur la question des droits des homosexuels. On a raconté que cette série avait un lien avec les violences policières, ce qui n'était pas du tout le cas. Heureusement, et c'est grâce à la sagacité de certains élus de l'opposition, qu'on est intervenu pour dire qu'il n'était pas normal qu'une municipalité soutienne un casting sur le principe des violences policières, j'entends bien systémiques, le producteur lui-même ayant révélé que cela n'avait rien à voir avec les violences policières et que c'était lié aux droits des homosexuels. Mais cela a tourné dans le quartier et a valu tôt le matin un caillassage en règle absolument inadmissible.

Je salue d'ailleurs, même si je trouve que cette condamnation est intervenue un peu tard, un article sur ce sujet dans le *Vivre à Givors*. J'espère donc que ce n'est pas Belek Record's qui a été l'intermédiaire. J'ai vu qu'un certain Jon Ali avait été très actif dans ce fameux casting bien raté.

J'aimerais que vous m'apportiez une réponse parce que si Belek Record's a été impliqué dans ce dossier, je considère qu'ils n'auraient pas dû bénéficier des subventions publiques en ayant démontré qu'ils n'étaient pas à la hauteur pour l'organisation d'un casting en toute transparence dans les conditions de sécurité optimales. Donc je vous remercie pour votre réponse.

Concernant Giv'Horizon, à plus ou moins long terme, même si ce sont des subventions de l'État et pas de la ville de Givors, je pense qu'il faudrait quand même un minimum d'exigences. Ce n'est pas grave si l'association n'est pas créée depuis trois, quatre ou cinq ans, mais qu'elle ait au moins une existence numérique et que l'on puisse connaître réellement ses missions et ses objectifs.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous nous avez dit que Giv'Horizon serait surtout sur l'accès aux droits, mais il me semble que nous avons un adulte relais écrivain public. À la Maison de justice et du droit, il y a un point d'accès aux droits avec une association qui le gère. Il me semble que

M. Goubertier proposait lui aussi ses services aux habitants de Givors. S'il est dans cette association, il faudrait peut-être faire attention à ce qu'il n'y ait pas...

M. Foued RAHMOUNI.- Ce n'est pas ce que j'ai dit, Madame Charnay. M. Goubertier n'est en aucun cas en lien avec Giv'Horizon.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est ce que vous avez dit.

M. Foued RAHMOUNI.- Non, Madame, absolument pas.

Mme Christiane CHARNAY.- J'attire seulement votre attention parce que je sais que M. Goubertier proposait ses services aux habitants, notamment du quartier des Plaines.

M. Foued RAHMOUNI.- Madame Charnay, si vous considérez avec 42 % de notre population dans la géographie prioritaire – quand on a un revenu médian par unité de consommation de 8 000 € sur un quartier comme les Vernes – qu'avoir un adulte relais et une permanence de temps en temps dans la Maison de services au public suffisent à tirer la ville vers le haut, grand bien vous fasse, mais sachez que ce n'est pas notre vision des choses, ni les objectifs que nous nous donnons pour Givors, pour ses habitants et pour les habitants des quartiers.

Ensuite, par rapport à ce que soulevait M. Mellies, très rapidement pour ce qui est du tournage, de manière unanime, toutes les personnes présentes ici condamnent avec la plus grande fermeté ce qui s'est passé aux Vernes durant le mois d'octobre. Si vous voulez tout savoir, le matin même, nous étions avec M. Mermouri déjà sur place pour dire très clairement, à ceux qui essayaient de cautionner ce genre de comportement, que c'était absolument inacceptable, inadmissible.

Je le redis ce soir encore une fois, ce qui s'est passé est absolument inadmissible. Nous avons fait ce que nous considérons comme étant la meilleure des choses. Pourquoi avons-nous choisi *Vivre à Givors* et pas autre chose ? C'est que contrairement à n'importe quelle presse, *Le Progrès* ou les titres nationaux, c'est aujourd'hui le seul journal dont nous avons l'assurance qu'il arrivera dans toutes les boîtes aux lettres givordines. En termes de communication, je ne vous apprend pas que c'est un levier incroyablement important, via lequel discuter et surtout informer les Givordins. Après nous avons considéré que faire une édition spéciale du *Vivre à Givors* était limité dans le temps qui nous était imparti.

Vous avez parlé de l'implication de Belek Record's mais une association, ce n'est pas un individu seul dans son coin mais un certain nombre de bénévoles. Si certains sont impliqués dans d'autres actions, on ne va pas interdire aux gens d'être dans une approche compartimentée et segmentée. Voilà pour ce sujet.

Enfin, pour ce qui est de l'identité numérique, je ne vous apprend pas, Monsieur Mellies, que nos associations, et je parle ici au niveau national, sont dans des difficultés de financement depuis des années et des années. La question du temps disponible des permanents pour animer un espace numérique, qui est une vraie compétence et un savoir-faire, n'est pas à la portée de tout le monde. Pour autant, nous allons inviter les responsables de Giv'Horizon à prendre en considération les conseils que vous avez donnés. Et si vous voulez les accompagner, pourquoi pas faire du bénévolat à destination des associations pour les aider à structurer leur communication numérique, il n'y a pas de soucis.

M. Antoine MELLIES.- Cela veut dire que je dois sortir de la salle.

M. Foued RAHMOUNI.- Si on les refinance une autre fois.

Mme Christiane CHARNAY.- J'ai une question. Vous avez dit tout à l'heure que des subventions ont été données à des associations mercantiles. Je n'ai pas bien compris ce que cela voulait dire ou vous avez peut-être des exemples à nous donner.

M. Foued RAHMOUNI.- Excusez-moi, Madame Charnay, je crois que je parle avec un accent à couper au couteau et il faut croire que, lorsque je dis des choses, on me comprend un peu de travers. Je n'ai pas dit cela du tout mais qu'on avait décidé de passer par une subvention...

Mme Christiane CHARNAY.- Je n'ai pas fini de parler. J'allais vous poser une petite question.

M. Foued RAHMOUNI.- Allez-y.

Mme Christiane CHARNAY.- Est-ce que la mission locale a été vue par rapport à ces subventions supplémentaires ? Et peut-on connaître les sept projets qui n'ont pas été retenus ? Merci.

M. Michel GOUBERTIER.- J'aimerais dire à Mme Charnay, qui m'a interpellé sur l'écriture publique, que j'ai participé à de nombreuses associations à Givors : Défendons-nous, qui est une association de locataires, et Média Services qui s'est occupée pendant de nombreuses années de personnes âgées. Ce sont ces personnes qui m'ont interpellé pour les aider au niveau de leurs démarches administratives. Je l'ai toujours fait gracieusement, bénévolement, au service des Givordins, avec le fond de mon cœur et sans jamais rien demander. J'estime que j'étais dans mon droit. Je n'ai aucune association derrière moi. Je ne représente pas Giv'Horizon ni aucune association, je réponds de ma propre personne et j'aide simplement les Givordins qui en ont besoin. Merci.

M. Foued RAHMOUNI.- Merci, Michel.

Comme je le disais à Mme Charnay, je vais travailler sur mon éloquence pour que vous puissiez mieux comprendre mes interventions.

Des associations ne peuvent pas être mercantiles, vu qu'elles sont à but non lucratif, mais je soulevais le fait que nous considérons que le prix de la prestation de service, de la part d'une municipalité à des associations, est un relationnel qui ne nous correspond pas.

Sur la mission locale, sachez que je suis maintenant depuis plusieurs semaines le président de la mission locale Rhône-Sud et que celle-ci s'est au départ positionnée sur ce fonds. En discussion et par rapport à ce que nous voudrions déployer sur le champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi, nous considérons que le projet qu'ils portaient était beaucoup plus intéressant dans le cadre de la programmation du contrat de ville qu'un *one shot* en lien avec ce fonds d'urgence exceptionnel.

Pour ce qui est des associations qui ont été « retoquées », certaines proposaient des choses que nous ne considérons pas intéressantes en termes d'approche, d'autres ont déjà travaillé sur le territoire et le retour que nous ont fait les services n'était pas véritablement satisfaisant par rapport à ce sur quoi elles s'étaient positionnées à la base. Enfin, quelques associations, de mémoire un ou deux projets, étaient hors cadre et ne pouvaient donc pas être financées sur ce fonds d'urgence.

Je vous propose de passer au vote, si cela vous sied. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de valider la proposition des associations qui recevront une subvention exceptionnelle dans le cadre du fonds d'urgence « Quartiers solidaires » financé par l'ANCT ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 44 000 € à percevoir auprès de l'ANCT et signer la convention de subvention avec le Préfet nécessaire à son versement ;
- d'accorder, dans le cadre du fonds d'urgence « Quartiers solidaires » une subvention exceptionnelle à ces associations retenues ;

EISENIA : 6 500 €.

GIV'HORIZON : 2 000 €.

LE COIN DES GONES : 3 600 €.

SOG BASKET : 4 000 €.
SOG BOXE : 7 000 €.
STIMULTANIA : 5 000 €.
BELEK RECORDS : 3 000 €.
1001 CHEMINS : 4 800 €.
MJC : 3 000 €.
JSOG FOOTBALL : 1 500 €.
SHOGUN HANA CLUB : 3 600 €.

- de dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 422 du budget.

M. Boudjellaba réintègre la séance.

Présents : 28 - Procurations : 5 - Absent : 0

N° 3

CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2020 GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2020

M. Foued RAHMOUNI.- Dans ce projet de délibération, il est demandé à M. le Maire de solliciter le versement d'une subvention de 10 000 € versée par la Métropole et actée au mois de juin.

Il s'agit d'un projet d'aménagement d'une placette au cœur du quartier Yves Farge, avec l'idée de travailler en concertation et en lien avec les acteurs associatifs et les habitants du quartier, pour qu'ils choisissent eux-mêmes la coloration ou plutôt l'organisation qu'ils souhaitent pour cette placette.

M. Antoine MELLIES.- Nous n'avons aucun problème sur le principe. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la participation des habitants qui consiste à ce qu'ils connaissent le contenu du projet, mais je considère que ce dossier doit être d'abord travaillé en amont avec le collectif en tant que tel, avant de passer en conseil municipal pour voter la délibération.

Encore une fois, ce n'est pas pour brider l'autonomie des habitants, du collectif et des associations du quartier, mais pour opérer un contrôle de ce qui est proposé par ce collectif. En la matière, nous votons une subvention et c'est après : débrouillez-vous ! Les élus du conseil municipal n'ont pas leur mot à dire. Je suis allé sur le site du collectif Terrain d'entente et le seul projet indiqué est le projet Yves Farge, sans aucune précision, à part ce que vous venez d'énumérer, Monsieur Rahmouni. Donc cela me pose un petit problème.

Je pense que ce type de projet a un intérêt s'il s'inscrit dans une stratégie globale. Vous le verrez en prenant des exemples très concrets, notamment ce qui s'est passé sur le quartier Yves Farge. Si vous voulez aménager cet îlot central, il faut l'inscrire dans une stratégie globale dans laquelle se trouvent aussi les questions de sécurité et de respect des uns et des autres.

Cela vous fait sourire, Monsieur Rahmouni, cela doit être un sujet tabou pour vous. Pour moi, ça ne l'est pas et je vais vous donner un exemple très concret : la petite bibliothèque partagée, qui était juste à côté de la Maison citoyenne, a été cramée.

On va financer un projet pour retrouver trois semaines après les aménagements brûlés, vandalisés par des délinquants, on va mobiliser ces crédits. Encore une fois, je suis tout à fait favorable pour

qu'on occupe ces îlots centraux, mais il faut préciser certaines modalités d'organisation, que ce collectif Terrain d'entente précise ce qu'il compte faire et quel est aussi son retour d'expérience par rapport à d'autres projets. C'est peut-être l'occasion de les inviter un jour à nous parler de ce qu'ils proposent, notamment dans d'autres communes de la Métropole. Mais surtout, il ne faudrait pas que des équipements installés et payés par le contribuable se retrouvent vandalisés seulement quelques semaines ou mois après.

Encore une fois, je n'invente pas, je parle de cas concrets. Cette petite bibliothèque partagée, où on pouvait mettre des livres, les retirer, etc., a été brûlée. Et juste à côté un arbre a été tout simplement arraché ; c'était un arbre planté sur la plaine Robinson à côté de la Maison citoyenne et de L'Appart Fitness.

Notre groupe ne participera pas au vote tant qu'on n'inscrira pas tous ces projets dans une stratégie globale dans les quartiers dits Politique de la ville.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je connais historiquement tous ces dispositifs de GSUP qui accompagnent évidemment les quartiers Politique de la ville depuis très longtemps. Ce sont toujours des moyens insuffisants et une participation des habitants est toujours encouragée.

Dans votre document, Monsieur Rahmouni, au 4^e paragraphe, cinq items sont relevés sur la GSUP, dont l'amélioration de la sécurité et la tranquillité des habitants. Je ne vais pas faire la rétrospective de ce qui a pu se passer en soirée sur ces quartiers. En journée, l'ambition ne doit pas se résoudre uniquement à des micro actions. Il y a nécessité d'appréhender notamment ces deux problématiques que sont l'amélioration de la sécurité et la tranquillité des habitants, dans un cadre évidemment plus massif et pas simplement une petite convention. Merci.

M. Foued RAHMOUNI.- Pour répondre à M. Mellies, il ne s'agit pas de verser une subvention. C'est une délibération qui a été votée par le conseil métropolitain en juin 2020 et qui actait le versement d'une subvention à ce collectif. Nous demandons donc que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

S'agissant de la participation des habitants, le 6 novembre dernier, j'étais présent dans le quartier avec le collectif Terrain d'entente, les services de la ville, l'association Eisenia, le bailleur social LMH et les médiateurs sociaux de l'ALTM pour entamer le travail autour de cette placette. J'ai énormément insisté pour que l'on crée toutes les conditions pour que les habitants se saisissent de ce projet et donnent leur propre coloration.

Sur la question de la sécurité, je ferai seulement cet intermède. Par expérience, nous nous rendons compte, lorsque nous faisons faire des projets directement par les habitants, qu'ils ne sont comme par hasard jamais dégradés ni vandalisés. Nous avons donc bon espoir, s'ils sont portés par les habitants, que ceux-ci y croient et se l'approprient, qu'il n'y ait aucun risque à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne la stratégie de sécurité au niveau de la ville, je laisse M. le Maire étayer notre approche à ce sujet. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous aborderons la sécurité sur un autre temps. Il s'agit seulement aujourd'hui d'une délibération pour m'autoriser à signer une convention. Pour parler de sécurité, nous ferons un comité *ad hoc* ou un comité consultatif. Si vous voulez, nous ferons un conseil municipal uniquement dédié à la question de la sécurité. Vous savez que ce sujet me préoccupe avec l'ensemble des Givordins, donc ne prenez pas les choses par le petit bout de la lorgnette.

M. Antoine MELLIES.- Monsieur Rahmouni, vous auriez dû dire en préambule ce que vous avez déjà fait sur cette placette. Cela manque de précisions.

M. Foued RAHMOUNI.- J'apprends, Monsieur Mellies.

M. LE MAIRE.- C'est un jeune élu.

M. Antoine MELLIES.- Oui mais c'est un militant aguerri. M. Rahmouni n'est pas nouveau sur la scène politique.

M. LE MAIRE.- Mais il apprend le conseil municipal. C'est un petit jeune et je salue la jeunesse dans ce conseil municipal.

M. Antoine MELLIES.- Vous parlez de la délibération de la Métropole de Lyon, mais celle-ci ne dit rien. Déjà la convention ne dit rien, c'est très *light*.

Sur le fait que vous ayez bon espoir lorsque les projets impliquent les habitants, je n'en doute pas une seconde et je partage votre point de vue. Je pense que c'est nécessaire mais ce n'est pas suffisant. Il faut élever le niveau de jeu et ne pas se contenter de faire passer au conseil municipal des principes d'autorisation, d'autant plus que la ville de Givors va *mettre au pot*. À ce titre, nous avons notre mot à dire sur le principe des projets visant à impliquer les habitants et les associations.

M. LE MAIRE.- Sachez que nous veillerons, pour tous les futurs projets et démarches, à faire en sorte que la parole des Givordins soit prise en compte par la majorité, j'en suis le garant, et sur l'ensemble des projets. Aujourd'hui ce sont des projets que nous prenons à notre compte et je salue le travail de l'adjoint sur ce projet.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière avec la Métropole de Lyon relative à la programmation 2020 de gestion sociale et urbaine de proximité et l'aménagement d'un espace public cité Yves Farge, co-construit avec les habitants ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter la subvention de 10 000 euros auprès de la Métropole de Lyon pour sa participation financière à cette action, ainsi qu'à percevoir et signer tout document nécessaire à son versement.

N° 4

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE EN 2019

M. Foued RAHMOUNI.- Nous demandons au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Dans le cadre du versement de la dotation de solidarité urbaine, il est demandé chaque année qu'un bilan soit présenté au conseil municipal. À ce titre, pour l'exercice 2019, la ville de Givors a perçu 3 543 031 €.

M. Antoine MELLIES.- Vous savez ce que j'en pense. Le rapport est accablant mais il ne relève pas de votre majorité municipale puisqu'il date de l'année 2019 et des très mauvaises pratiques de l'ancienne majorité municipale.

J'en parle aujourd'hui car même si nous l'avons évoqué en réunion de présidents de groupe, il est important que les Givordins sachent que la dotation de solidarité urbaine, qui est censée venir en appui des difficultés que rencontrent certains quartiers de notre ville, n'est pas utilisée à cela pour une grande partie. Comme indiqué dans le rapport 2019, pour un montant de près de 450 000 €, elle a été utilisée pour rénover le hall d'accueil et le premier étage de la mairie.

Si je raisonne de manière négative, si on n'avait pas eu la DSU, on n'aurait pas rénové le hall de la mairie ni le premier étage. Si je vais jusqu'au bout, parce que l'Hôtel de Ville est situé dans un quartier Politique de la ville, c'est automatiquement éligible à la dotation de solidarité urbaine.

J'espère sincèrement, Monsieur le Maire, que vous ne nous présenterez pas l'année prochaine avec votre majorité municipale un rapport de ce type et que la DSU sera bien fléchée sur des investissements ou qu'elle sera justifiée par rapport à des dépenses prioritaires pour les quartiers Politique de la ville. On a largement les moyens, sans la DSU, de financer la rénovation de certains équipements publics, des écoles, l'Hôtel de Ville et j'en passe.

J'attire également votre attention sur la vidéoprotection – vous allez dire que j'évoque encore ce sujet mais il fait partie de la DSU. Seulement 10 000 € ont été dépensés pour la vidéoprotection, ce qui est absolument dérisoire. Cela montre un déséquilibre majeur sur cette question et que les politiques de sécurité sont devenues le parent pauvre de la politique municipale à Givors.

D'ailleurs j'en profite pour vous poser une question. Vous savez que le maire de Grigny a communiqué hier ou avant-hier, avec d'autres collègues de la circonscription de la CTM de Lônes et Coteaux – je crois qu'il y avait le maire de Vernaison, la maire de Saint-Genis-Laval, le maire de Pierre-Bénite – en disant qu'ils allaient créer un centre de supervision urbain intercommunal qui a priori n'aurait pas le soutien de la Métropole de Lyon. On voit bien sûr venir l'idée d'un soutien notamment financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

J'aimerais donc connaître votre point de vue à ce sujet car je considère que Givors et Grigny, sur certaines thématiques, telles la Politique de la ville, la vie association et sportive, les thématiques économiques et bien évidemment les thématiques sécuritaires, peuvent avoir des divergences d'opinions et des divergences liées aux intérêts de nos villes respectives, mais on doit tout faire pour marcher ensemble. Je ne comprendrai pas que la ville de Givors et la ville de Grigny ne travaillent pas ensemble, notamment sur cette question de centre de supervision urbain qui permet de coordonner les caméras de vidéoprotection.

J'aimerais avoir une réponse de votre part sur cette question. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous parlons du rapport de l'utilisation de la DSU.

Je ferai juste une parenthèse. Avec Grigny, nous travaillons, je ne dirai pas main dans la main mais en bonne intelligence. Nous savons que nous avons le même bassin de vie et nous nous rencontrons très régulièrement avec le maire pour aborder tous les sujets. Et je salue la relation que j'ai avec M. Odo car quand bien même nous ne sommes pas du même bord politique, nous avons l'intelligence de vouloir travailler pour l'intérêt de nos concitoyens, tant sur le plan de la sécurité que sur les questions de déplacements et les questions éducatives. Voilà nos champs d'action et nous essayons aussi de faire travailler nos services ensemble. Je ferme cette parenthèse.

Je voudrais m'assurer d'une chose, Monsieur Mellies. Vous avez noté qu'il s'agit du rapport 2019 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et c'est ce dont nous allons prendre acte. C'est la nouvelle majorité qui présente ce rapport, mais il s'agit bien du rapport de l'année 2019 et je présume que Mme Charnay va pouvoir apporter quelques éléments de réponse approfondie sur cette utilisation. Madame Charnay ?

Mme Christiane CHARNAY.- Je ne sais pas si je vais prendre la parole !

M. LE MAIRE.- Nous sommes ensemble et je défends le fruit de votre travail.

Mme Christiane CHARNAY.- La dotation de solidarité urbaine est négociée avec le préfet, avec l'État. On est suivi dans nos propositions par le préfet et si on était hors les clous, je pense que le préfet ne suivrait pas nos demandes.

L'objectif du contrat était d'accompagner l'évolution et la transformation des quartiers prioritaires, tant sur le plan de l'habitat, des équipements que du cadre de vie. Les équipements sont aussi

importants pour les habitants de Givors : pouvoir aller au théâtre, quand on fait partie des personnes à mobilité réduite, est aussi important.

Comme chaque année, ce rapport présente le fléchage de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale de l'État. Il nous rappelle combien notre ville a besoin de solidarité et d'ambition pour compter dans une métropole dynamique, mais c'est encore insuffisant en termes de moyens financiers et de moyens humains pour nos quartiers prioritaires.

La participation des habitants, dont on a beaucoup parlé à la précédente délibération, a été très importante et leurs propositions pour des aménagements de proximité ont été prises en compte. Je rappelle que la cité Yves Farge a connu des projets importants pour ses habitants comme les tours Thorez.

Pour 2020, nous verrons dans le prochain rapport combien l'amélioration du service public rendu à la population a été au cœur de l'action publique de la précédente équipe municipale et nous en sommes fiers.

Pour 2021, nous espérons que votre équipe municipale sera encore au cœur des préoccupations des habitants et nous serons très vigilants. Merci.

M. LE MAIRE.- Et vous en serez très fiers aussi.

M. Laurent DECOURSELLE.- Sur cette DSU, je n'ai pas la position de Mme Charnay car les préfets successifs se sont toujours insurgés de la totale liberté des collectivités à disposer de cette DSU, alors que les crédits Politique de la ville, qui sont pratiquement dix fois moins importants, ont un niveau d'exigence particulièrement élevé. Mais là n'est pas le sujet.

Nous avons relevé des sommes dont les habitants eux-mêmes seraient effarés, et notamment l'amélioration des extérieurs des quartiers pour 480 000 €. Quand nous voyons l'état de certains quartiers, nous pouvons nous demander à quoi ont servi tous ces millions d'euros qui sont l'argent du contribuable français.

Je rêve qu'un jour on n'ait plus de DSU à Givors. Ne plus avoir de DSU à Givors, cela voudrait dire que la ville serait tirée vers le haut, c'est-à-dire que l'on retrouverait des entreprises et un parc social à dimension humaine et pas de dimension démesurée.

M. LE MAIRE.- Je rappelle qu'il y a quelques années, je n'ai pas entendu le préfet être choqué par la DSU givordine.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je parle du contrôle. La DSU est une péréquation nationale.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur Riva, vous avez la parole.

M. Fabrice RIVA.- J'aimerais faire une remarque sur l'utilisation de ces futurs budgets et sur l'image que l'équipe de la majorité municipale pourrait développer ou pas pour les futurs chantiers d'insertion.

Mon intervention va imager l'expérience que des riverains ont vécue récemment dans le quartier Joliot-Curie, et précisément sur le gymnase qui n'a pas été tagué mais finalement graffé.

Des riverains m'ont contacté car des jeunes taguaient le gymnase Joliot-Curie dont la façade venait juste d'être refaite. Ils m'ont téléphoné pensant qu'ils dégradait la façade du bâtiment. Ces graffes ont eu lieu le dimanche 8 novembre en soirée, un peu après 17 heures 30.

Je ne mets pas en doute l'œuvre d'art réalisée, ni sa qualité que chacun pourra apprécier, mais l'impression laissée aux riverains qui habitent dans un quartier sensible était celle de voir des jeunes un dimanche soir faire des dégradations en direct sous leurs fenêtres. Lorsqu'on prévoit de graffer des murs d'équipements, il serait bon d'avertir au préalable et de concerter les riverains. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous devons voter le fait de prendre acte du rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport présenté en annexe et retraçant les actions menées en matière de développement social urbain dans le cadre du contrat de ville et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'exercice 2019.

N° 5

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE "TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE" (TZCLD)

M. Foued RAHMOUNI.- Dans ce projet de délibération, nous proposons au conseil municipal d'adhérer à l'association nationale Territoire zéro chômeur de longue durée.

Cette association, créée en 2011, a été initiée par ATD Quart Monde en collaboration avec Emmaüs France. Elle se propose de porter le message suivant : personne n'est inemployable ; ce n'est pas le travail qui manque mais plutôt les besoins auxquels on choisit de répondre en société ; enfin le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses publiques qui sont compliquées ensuite à résorber.

Avec la mise en place d'un Territoire zéro chômeur de longue durée, il s'agit de créer à terme une entreprise à but d'emploi.

Pour rappeler le contexte, une loi a été votée, il y a quelques semaines au niveau de la représentation nationale, pour étendre l'expérimentation à de nouveaux territoires en France. Étant dans la Métropole, nous passerions par ce canal. Ainsi les villes intéressées utilisent le biais de la Métropole pour que celle-ci candidate au niveau national. Il nous a donc été demandé d'adhérer à l'association, puis de commencer à proposer un projet ou plutôt une cartographie de là où nous voudrions installer cette entreprise à but d'emploi.

Nous avons jusqu'au 4 décembre prochain pour formaliser officiellement une candidature auprès de la Métropole. Nous croyons que ce projet peut avoir un véritable impact sur la question de l'emploi et de l'insertion, mais ce ne sera pas la panacée et il devra s'inscrire dans une sorte d'archipel de mesures pour avoir un impact véritablement significatif sur la question de l'emploi et de l'insertion dans notre commune.

M. LE MAIRE.- Je voudrais apporter une précision. Nous allons faire ce dispositif de concert avec la ville de Grigny et deux territoires sont pressentis : le quartier des Vernes pour Givors et le quartier du Vallon pour Grigny. Au milieu, il y a la ZAC du Chantelot parce qu'il faut certains critères pour être éligibles à ce dispositif. Mais cela viendra et j'espère que nous pourrions aboutir à ce projet qui viendra résorber aussi le chômage dans nos villes. C'est un exemple très concret de démarche que nous allons lancer avec la ville de Grigny dans la Métropole.

Mme Christiane CHARNAY.- Ce dispositif est très intéressant. Est-ce que l'entreprise à but d'emploi sera basée à Givors ? Ou est-ce que ce sera celle de la Métropole qui a déjà créé une entreprise ou une association ?

Par ailleurs, quel public sera ciblé ? Il me semble que le travail avec la mission locale concerne évidemment la ville de Grigny, puisque la mission locale gère plusieurs villes dont Grigny.

M. LE MAIRE.- L'entreprise à but d'emploi est par territoire : elle sera donc sur le territoire Givors-Grigny.

Ensuite, le public concerné est celui de tous les chômeurs de longue durée, d'où son titre.

L'idée est d'avoir zéro chômeur de longue durée sur ces territoires avec la possibilité de l'entreprise de les employer en CDI.

Mme Christiane CHARNAY.- Sait-on quelle entreprise sera créée pour ce dispositif ?

M. Foued RAHMOUNI.- L'entreprise à but d'emploi est une philosophie. Dans le cadre de la démarche, on part des publics et des savoir-faire des personnes, tout en mettant en place un diagnostic de territoire pour voir comment coordonner les deux. Ensuite, chaque entreprise à but d'emploi choisit elle-même son éventail de services : une entreprise à but d'emploi à Givors peut proposer un panel et cela peut être une tout autre gamme de services pour l'autre entreprise à but d'emploi de Grigny.

Pour l'instant rien n'est préétabli, mais l'objectif est de renverser le prisme en partant des compétences et des savoir-faire des personnes pour ensuite, dans une démarche d'accompagnement et de renforcement de la confiance des personnes éloignées de l'emploi, leur proposer toute une gamme de services qui permettrait à l'entreprise à but d'emploi d'arriver à un équilibre financier et à fonctionner comme toute autre entreprise classique.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Givors à l'association nationale TZCLD à compter de l'année 2021 et de fait l'acquittement de la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion d'un montant de 500 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la Charte d'engagement de l'association nationale TZCLD ;
- de dire que la dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune.

N° 6

SUBVENTION A "BOTTINES & BOTTILLONS"

Mme Delphine PAILLOT.- Bottines & Bottillons est la nouvelle micro crèche située dans le bâtiment Calligram 1A rue Emile Zola à Givors.

L'objectif est d'augmenter les places en crèche et cela ajoutera 10 berceaux. Cela permettra de répondre davantage aux parents qui ont une forte demande, en sachant que Givors est encore un peu en dessous pour les crèches.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant maximum de 55 000 € pour l'année 2021.

Mme Cécile BRACCO.- Bonsoir.

Je me permets d'intervenir pour saluer le fait de faire perdurer un projet qui avait été enclenché sous l'ancienne mandature. Le porteur de projet a été choisi avec soin par les équipes de la crèche que je souhaite saluer ce soir.

M. Damien ROCHE.- Nous sommes favorables à ce type de projet qui vise à renforcer l'offre en matière de petite enfance. Cependant nous attirons votre attention sur plusieurs points.

Avec une mise à disposition de locaux neufs au 1A rue Emile Zola, qu'est-ce qui justifie une demande de financement initiale de 82 250 € à 55 000 € sur la convention pour un accueil journalier de dix enfants ? Est-ce que Bottines & Bottillons a obtenu des subventions équivalentes pour ses autres

crèches installées à Lyon et Villeurbanne ? Quelle autonomie financière aura la structure dans les années à venir ? Quelle est la subvention prévisionnelle pour les années à venir ?

Avec le respect d'un de vos engagements petite enfance n° 2 de création de places supplémentaires, qu'en est-il concernant l'engagement n° 1 qui était de proposer des modes de garde s'adaptant aux situations variées des Givordins (temps partiels, horaires décalés, familles monoparentales) avec des horaires de fonctionnement proposés de 7 heures 45 à 18 heures 45 ?

M. LE MAIRE.- Tout cela est en cours, Monsieur Roche. Dès que ce sera finalisé, nous viendrons au conseil avec une bonne délibération et je suis sûr que vous la voterez.

M. Damien ROCHE.- Ce n'est donc pas figé.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas figé et je rejoins les propos tenus par Mme Bracco. Nous consolidons un projet qui a été porté par la précédente majorité et qui ne répond pas complètement au niveau de la demande des familles Givordines. Nous augmentons le nombre de places mais nous restons encore en dessous de la strate moyenne : quand nous devrions être à 17 places pour 100 enfants, nous ne sommes qu'à 15,4 place en comptant le jardin d'enfants.

Pour la mandature qui s'ouvre à nous, nous voulons nous remettre à niveau et proposer une offre complète de mode de garde avec une structure comme Bottines & Bottillons qui est une coopérative d'intérêt collectif.

Quant à votre question sur le fait que Villeurbanne finance ou pas, je n'ai pas ici l'information mais je crois que les villes apportent des subventions d'équilibre.

Nous apporterons cette subvention à la structure chaque année pour un coût de berceau à l'année de 5 000 €. Une place en crèche en direct et en régie coûte 7 500 € quand elle revient à 5 000 € en passant par une entreprise coopérative.

C'est donc un gain pour la collectivité mais aussi la possibilité d'avoir un panel, une offre multiple sur laquelle les familles Givordines peuvent se reposer.

M. Damien ROCHE.- Mais pourquoi cette visibilité n'a pas été jointe ? On a une visibilité commerciale mais pas la partie pécuniaire. Avez-vous des documents qui justifient l'utilisation des 55 000 €, Madame Charnay ?

M. LE MAIRE.- C'est une subvention d'équilibre. Cette entreprise, qui est une société coopérative, n'est pas là pour faire de l'argent mais pour apporter un service à la population. C'est une association, une coopérative et c'est là l'intérêt. Nous accompagnons et il s'agit donc d'une subvention d'équilibre.

S'il n'y avait pas cette subvention, il ne pourrait pas y avoir le service. Si nous voulons faire ce service, nous devons accompagner. C'est le choix qui avait été fait et nous complétons l'ensemble du panel avec le choix de ce dispositif, que je trouve d'ailleurs intéressant, de la précédente majorité. Il s'agit aussi d'avoir un coût au berceau moins cher, à la fois pour la ville et certainement pour les familles.

M. Antoine MELLIES.- C'est un projet de l'ancienne majorité que vous avez souhaité conforter. Pour compléter l'intervention de mon collègue Damien Roche, j'attire votre attention sur le volet de l'inclusion pour les personnes porteuses de handicap non visible, notamment les troubles « dys ».

Nous avons l'association Ma main dans la tienne qui fait un beau travail sur l'autisme. À l'occasion d'une de leurs manifestations d'arbre de Noël, je me souviens d'assistantes maternelles qui voulaient créer un RAM dédié à ces enfants porteurs de troubles « dys » mais elles n'avaient pas trouvé une oreille très attentive à l'époque. S'il y a des initiatives de ce type, j'espère que votre majorité les étudiera avec beaucoup d'attention parce que c'est un vrai sujet aujourd'hui.

Ensuite, un deuxième aspect est qu'il faut que les crèches travaillent de plus en plus avec les parents sur la prévention s'agissant des écrans. Il y a des situations hallucinantes de déresponsabilisation où les enfants ont accès aux écrans dès le plus jeune âge, y compris avant 3 ans, ce qui pose de très graves problèmes pour la constitution de leur cerveau.

Je pense qu'il y a un travail à mener avec les crèches et les relais d'assistantes maternelles sur ces deux questions.

M. Laurent DECOURSELLE.- C'est une belle initiative et nous voterons pour cette délibération. En revanche, il y a des aspects techniques qu'il ne faudrait pas louper. Est-ce inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse ou de la future CTG ?

M. LE MAIRE.- L'administration nous dit que tout cela est inscrit.

M. Laurent DECOURSELLE.- Il faudra donc faire l'avenant avec la CAF pour ne rien louper.

M. LE MAIRE.- Nous sommes en lien avec la CAF et nous devons signer. Le projet est validé par la CAF que nous devons voir en janvier pour signer plusieurs accords.

Mme Cécile BRACCO.- Je voudrais rajouter deux choses. Pour la première, j'ai hâte de voir ce qui est proposé parce que ce n'est pas très explicite dans les propositions évoquées en début de mandat, et ce sera donc avec plaisir.

Pour le deuxième point, le travail sur les écrans s'effectuait au quotidien depuis l'ancien mandat et je ne sais pas ce qu'il en est maintenant.

M. LE MAIRE.- Nous avons arrêté les écrans.

Mme Cécile BRACCO.- Tout au long, nous avons fait un travail dans ces valeurs et ce fonctionnement, avec des séances très régulières faites aux parents et en lien avec les associations du territoire.

Mme Delphine PAILLOT.- Je voudrais répondre à M. Mellies sur la question des RAM. Je les ai rencontrés très souvent et nous demandons justement aux RAM d'être un soutien aux parents et d'essayer de développer de plus en plus le dialogue avec les parents et les enfants. Le RAM est très important et nous avons demandé dans le nouveau livret que son rôle soit plus explicite en abordant toutes ses missions.

M. LE MAIRE.- Merci, Delphine.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de verser à "Bottines & Bottillons" une subvention pour un montant au maximum de 55 000 € pour l'année 2021 ;
- de dire que ce montant sera proratisé en fonction de la date d'ouverture de la structure (au prorata du nombre de mois d'ouverture) ;
- de dire que la dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune chapitre 65 article 6574 ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec Bottines et Bottillons pour l'année 2021.

N° 7

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR

M. Cyril MATHEY.- Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, en propos introductif, je veux rendre un hommage à ma professeur de français de 3^e du collège Jean Zay de Brignais, Mme Margain, qui enseignait au collège Lucie Aubrac. Je

vous rassure, elle ne nous a pas quittés, et vous allez comprendre le message que je souhaite faire passer ce soir.

Ce professeur avait emmené au cinéma la classe dont je faisais partie, voir le film « Le cercle des poètes disparus ». Je vous parle de cette anecdote pour rappeler la célèbre scène où les élèves sont montés sur leur bureau pour avoir un autre point de vue. Je ne vous inviterai pas à en faire autant maintenant, au premier sens du terme et comme nous l'avions fait à notre professeur de français le lendemain de la séance de cinéma, mais à le faire au sens figuré.

Les trois délibérations que nous prenons sur la thématique de l'écologie sont, d'un certain point de vue, une réponse au recul que nous devons prendre sur les choses. Les écologistes aiment répéter cette phrase célèbre : penser global et agir local. Notre groupe vous propose donc de voter ces trois délibérations avec cet objectif.

Certains penseront sûrement que ce n'est pas la priorité du moment d'aider à acheter des vélos, d'avoir des poules et des composteurs. Et pourtant ces décisions participeront à la réduction des gaz à effet de serre, des déchets incinérés, et d'une certaine façon à améliorer la situation sanitaire et financière de nos concitoyens.

Je vous informe que ces trois délibérations sont une première expérience et qu'elles pourront être renouvelées par de nouvelles délibérations courant de l'année 2021, en fonction des demandes des Givordins.

La ville de Givors et la Métropole de Lyon se sont engagées dans la lutte pour la protection de l'environnement et contre le réchauffement climatique. La Métropole de Lyon a approuvé le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés prévu par le Code de l'environnement, ainsi par le Plan climat air énergie territorial 2030, dont la ville de Givors est partenaire.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, on estime à 47 kg par habitant et par an la quantité de biodéchets incinérés, ce qui nécessite beaucoup d'énergie, de transport et d'incinération.

Je vais passer directement aux objectifs de cette opération. Elle permet d'agir pour réduire la quantité de déchets produits et participer ainsi à la réduction du gaz à effet de serre. Elle permet de promouvoir une démarche d'économie circulaire : en fermentant, le compost se transforme en terreau qui peut servir de fertilisant pour les plantes. Le troisième objectif est d'initier la mise en œuvre de l'économie circulaire, selon laquelle les États membres de l'Union européenne devront obligatoirement collecter séparément les déchets organiques.

Il est donc proposé d'attribuer aux habitants une aide financière correspondant à 50 % du prix d'achat, dans la limite de 50 € pour l'acquisition d'un composteur individuel d'extérieur ou de cuisine, ou d'un lombricomposteur.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place de ce dispositif.

M. Antoine MELLIES.- Je voudrais intervenir en préambule sur les trois délibérations qui vont suivre.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, évidemment personne n'est opposé au principe d'inciter à l'acquisition d'un composteur, d'un vélo électrique ou de poules pondeuses. Cependant, j'ai comme l'impression qu'il y a un léger décalage avec les préoccupations actuelles des Givordins.

Vous savez la fameuse opposition de la fin de mois contre la fin du monde, et ma crainte est de voir certains excès d'une idéologie bobo s'imposer dans notre ville au mépris des véritables priorités.

Cela vous fait rire, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Si vous parlez de bobos, cela me fait rire effectivement. En même temps, je respecte votre point de vue.

M. Antoine MELLIES.- Mme Frety avait tenté de nous rassurer en disant qu'ils se garderaient bien de plaquer à la réalité Givordine d'autres réalités, notamment lyonnaises ou du Grand Lyon. Je tiens à vous rappeler que notre ville est laminée par cette énième période de confinement. Nos restaurateurs sont dans une situation catastrophique, tout comme nos commerces de proximité. Des dizaines voire des centaines de Givordins vont perdre leur emploi. Les associations, tels les Restos du Cœur et le Secours populaire, commencent à crouler sous les demandes d'inscriptions à l'aide alimentaire.

Bref, notre ville sera confrontée à des temps très difficiles et cette situation de crise va encore aggraver l'insécurité. Et pour le conseil municipal, que proposez-vous à part une plateforme numérique click & collect qui n'a toujours pas vu le jour, à part un clip de promotion qui oublie les restaurateurs emblématiques de Givors – c'est pour vous, Madame Allali –, à part une réunion qui ne convie même pas par courrier tous les commerçants et les restaurateurs, Madame Allali ?

M. LE MAIRE.- Nous nous en sommes expliqués, Monsieur Mellies. Nous avons fait une information, nous avons voulu être très transparents avec vous. Les choses se font dans la précipitation parce que nous sommes là pour accompagner. Permettez-moi...

M. Antoine MELLIES.- J'aimerais terminer.

M. LE MAIRE.- S'il vous plaît, je vous demande juste de ne pas dévier de la délibération.

M. Antoine MELLIES.- Je voudrais vous donner mon appréciation sur le fait que, pour moi, ces délibérations ne posent aucun problème sur le principe mais qu'elles posent un problème sur le tempo. Nous avons un conseil municipal tous les deux mois, celui-ci doit traiter, je vous le rappelle, des affaires de la commune et je considère, comme beaucoup en ce moment, qu'il y a d'autres priorités que celle d'aider à l'acquisition d'un composteur.

Par ailleurs, je l'ai dit en réunion des présidents de groupe, autant la délibération est bien faite sur les poules pondeuses : il y a une responsabilisation, cela va dans le bon sens et nous voterons pour. Concernant le composteur, nous sommes sur un coût d'acquisition qui reste faible, par rapport à un vélo électrique par exemple. Pour beaucoup de personnes, cela va créer un effet d'aubaine : elles avaient prévu d'acquérir un composteur et elles bénéficieront d'une aide.

Enfin, parce que c'est justement une marque de ce que vous voulez imprimer dans votre mandat pour les six prochaines années, on aurait pu travailler sur la question de ces composteurs avec des chantiers d'insertion, non pas uniquement pour les installer mais pour les fabriquer. On aurait pu aller beaucoup plus loin et se donner du temps sur ces questions qui sont un vrai sujet, mais qui sont aujourd'hui en décalage avec les aspirations et les préoccupations quotidiennes des Givordins.

J'ai dit en préambule de ce conseil municipal que je pensais qu'il fallait peut-être traiter de la question du Covid, que ce soit au conseil municipal ou dans une commission *ad hoc*, et le maire nous répond que l'on va créer un comité consultatif sur la 5G. Excusez-moi, mais j'ai un sentiment de décalage.

J'aimerais que les élus, tous les élus d'opposition et de la majorité, soient associés sur les questions qui préoccupent les Givordins, nous avons des propositions à faire. Certaines de vos initiatives vont dans le bon sens mais il y a certains manques, à mon avis, et on pourrait y répondre. Je constate, alors que nous sortons du confinement, que les trois délibérations « made in construisons ensemble » sont le composteur, le vélo électrique et les poules pondeuses.

M. LE MAIRE.- Vous avez oublié Territoire zéro chômeur que vous avez voté juste avant !

M. Antoine MELLIES.- C'est vrai, mais Territoire zéro chômeur n'est pas pour dans trois ou quatre mois. C'est un projet de long terme, comme le projet concernant les questions environnementales. Il y a une urgence à traiter et je considère pour le moment qu'elle n'est pas traitée.

Enfin, sur la question des vélos électriques – je n'interviendrai pas sur cette délibération parce que je voulais faire une intervention globale –, j'attire votre attention sur le fait que la Métropole aujourd'hui ne paye plus les aides dans les temps qui étaient indiqués lorsque les délibérations ont

été votées – cela a valu d'ailleurs un article des journalistes de *Lyon Mag* – parce que cette aide est victime de son succès. Énormément d'acquéreurs de vélos électriques demandent des aides, mais dans le même temps la trésorerie et les fonds de la Métropole ont été épuisés pour parer aux urgences, notamment les aides liées à la crise du Covid.

Concernant les composteurs, l'enveloppe est modeste avec 2 500 €, mais il ne faudrait pas que nous soyons demain confrontés à un conflit d'usage en matière d'utilisation des finances, alors que nous avons une crise à affronter. Je suis désolé de vous dire que la priorité, c'est la crise Covid qui aura un impact économique et social démentiel. Là, j'ai l'impression qu'on est un peu à côté de la plaque.

M. Laurent DECOURSELLE.- Nous voterons favorablement pour ces dispositifs, mais le contexte national et le contexte local résonnent différemment dans la tête des Givordins. Je me mets à la place de ce jeune agressé dans le bus. Je me mets à la place de cet enseignant qui attend des réponses et de la réactivité. C'est pour cela que le règlement intérieur fixe des commissions *ad hoc* et nous pourrions nous emparer dans un temps court des problématiques qui viennent de se produire parce qu'elles sont majeures.

Tout le monde est à l'évidence pour le développement durable, mais je pense que ce sujet devrait être en contrepoint d'instances qui sont bien majeures ici.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, je vais réutiliser le terme de M. Mellies, mais vous êtes en décalage complet. Vous n'êtes pas en phase avec la réalité givordine, vous êtes complètement décalé. À chaque délibération, vous allez me parler de sécurité, de-ci de-là, de ce qui s'est passé. Nous sommes là au quotidien à travailler dans l'intérêt des Givordins et j'ai plutôt le sentiment que vous êtes complètement en décalage.

Et je trouve cela un peu déplacé de votre part, parce qu'il faut sur un incident regarder de près. Mon cabinet et moi étions en lien avec le principal. Notamment sur ce que vous expliquez, M. Mermouri a rencontré la professeur. Mais qu'est-ce que cela a à voir avec le compostage ? Excusez-moi, Monsieur Decourselle, mais c'est juste remettre les choses à leur place : qu'est-ce que cela a à voir avec la délibération ?

Ensuite, sur le décalage, vous venez m'interroger sur le Covid mais rien ne vous empêche de m'écrire. Nous gérons le Covid de façon quotidienne et cela veut dire que nous faisons en sorte que les services de la ville soient ouverts. Pensez-vous que le personnel municipal n'est pas touché par le Covid ? Nous avons aussi une gestion du personnel et une gestion de nos concitoyens qui ont des difficultés. Mon travail est de faire cette gestion au quotidien et non des effets de manche au conseil municipal. Je gère au quotidien avec l'ensemble de l'équipe municipale les questions du Covid et des problématiques de santé, à la fois du personnel municipal et de nos concitoyens.

Maintenant vous voulez faire de la politique politicienne, grand bien vous fasse, mais je remets seulement les choses à leur place. Il y a trois délibérations expérimentales. Si vous additionnez les sommes, vous allez dire que ce n'est même pas assez. Remettez les choses à leur place, ne soyez pas décalés avec la réalité.

Ce que nous avons lancé est pour marquer un démarrage, pour amener nos concitoyens à aller vers ce type d'approche. Il n'y a aucune volonté de rendre bobos les Givordins ou quoi que ce soit et c'est bien au contraire d'améliorer sur plusieurs plans. La santé, le compostage, les déchets, tout cela y participe et il n'y a que cette volonté. De grâce, ne mélangeons pas tout ! Quand nous aborderons les questions de sécurité, nous en discuterons pleinement, il n'y a pas de souci. Je ne me suis jamais défaussé sur un débat et ce n'est pas aujourd'hui que je vais le faire, ni la majorité.

S'il vous plaît, il nous reste encore quelques délibérations, restez dans le cadre des délibérations et ne soyez pas décalés. Après j'entends le point de vue si vous voulez dire que ce n'est pas assez, etc., mais restons de grâce dans le cadre. Ce n'est qu'une aide financière à des Givordins pour faire des acquisitions. L'idée pour nous est d'entamer une nouvelle amorce et une nouvelle logique pour les Givordins. Il n'y a pas d'autre prétention. Si cela marche, nous serons les premiers à dire : voilà

une autre délibération pour mettre plus d'argent. Si cela ne marche pas, nous vous le dirons. C'est juste une autre façon de faire de la politique. Merci.

M. Antoine MELLIES.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais nous n'allons pas entrer dans le procès de parler en lien avec la délibération. Vous-même avez été dans l'opposition et vous avez eu des interventions qui n'avaient pas un lien direct mais indirect. À cette époque, on faisait le point en permanence et on perdait du temps.

M. LE MAIRE.- Non. Mais ce n'est pas grave, continuez.

M. Antoine MELLIES.- À l'époque, ce n'était pas enregistré. Le mérite est que vous avez fait un conseil municipal et vous avez voulu qu'il soit transparent et regardé par les Givordins. Nous ne sommes pas dans une salle close pour voter des délibérations techniques et nous avons le droit d'avoir des débats sur des orientations politiques, y compris les vôtres. C'est le premier point. Et merci de ne pas faire le débat en légitimité lorsqu'on dit que ce n'est pas la priorité. Cela ne fait pas de moi un odieux je-ne-sais-quoi qui ne serait pas attaché aux questions de l'environnement, parce que je considère que l'écologie et l'environnement ne sont surtout pas le monopole des écologistes.

Nous avons le droit de vous dire que nous considérons que ces délibérations auraient dû s'inscrire dans un temps long, qu'elles ont un intérêt sur le temps long. Par contre, je considère qu'elles sont en décalage parce que nous avons un conseil municipal que les Givordins regardent peut-être et ils ne voient rien sur le Covid, rien sur les questions de sécurité. Ils voient ce composteur, le vélo électrique et les poules pondeuses. J'espère que vous n'allez pas juger des Givordins qui vous diront peut-être, si vous les rencontrez, parce qu'ils ont regardé le conseil municipal : excusez-moi, Monsieur le Maire, mais j'ai l'impression qu'on n'est pas dans le sujet, en tout cas dans le sujet des préoccupations des Givordins.

Nous n'allons pas nous lancer dans le débat en légitimité sur telle ou telle intervention, parce que je rappelle que ce n'était pas la tonalité que vous souhaitiez donner à votre mandature.

M. LE MAIRE.- Apparemment vous en tenez une autre, mais grand bien vous fasse.

M. Fabrice NOTO.- Bonsoir.

Je vais essayer d'être constructif. Sur les composteurs, je pense que ceux qui vont acheter ces composteurs ont des maisons. Aux Vernes, cela m'étonnerait...

M. Cyril MATHEY.- Ou des appartements.

M. LE MAIRE.- Les lombricomposteurs peuvent se mettre en appartement et il y a les deux.

M. Fabrice NOTO.- D'accord mais ne faudrait-il pas plutôt sensibiliser les gens d'abord à ces nouvelles méthodes dont ils n'ont pas forcément l'habitude chez eux ? Où vont-ils mettre après les déchets du compostage ? S'ils n'ont pas de jardin, que vont-ils en faire dans les appartements ?

M. LE MAIRE.- Ils ont peut-être des plantes.

M. Fabrice NOTO.- Oui, mais cela fait beaucoup de déchets.

Je trouve très bien d'inciter au vélo mais les vélos électriques coûtent au minimum 1 500 € et les plus chers sont à 2 700 €. Avec l'aide financière de la Métropole de 500 €, la mairie donne 100 €, mais il aurait peut-être été mieux que la mairie donne 100 € de plus pour aider certaines personnes parce que tout le monde ne peut pas acheter un vélo électrique.

M. Cyril MATHEY.- D'abord j'aimerais rappeler que nous sommes élus de la ville de Givors et nous sommes là pour l'intérêt général des Givordins. Il nous paraît donc important de répondre à tous les Givordins, ce qui n'empêche pas d'avoir conscience de la crise sanitaire et c'est effectivement une priorité.

S'agissant des composteurs, ce moyen permet justement de sensibiliser les gens au tri de leurs déchets. En apportant cette réponse, nous les sensibilisons.

Quant au vélo, nous faisons partie de la Métropole et avoir 500 € me semble déjà une bonne approche pour aider à l'achat de ces vélos.

Mme Dalila ALLALI.- Je rejoins complètement M. le Maire quand il dit qu'on n'est pas dans la délibération. Je pense qu'il y a vraiment une question de temporalité et de gestion de l'urgence. La Covid, les commerces de proximité, pour toutes ces gestions de phénomènes de crise que nous sommes en train de subir, nous n'avons pas attendu le conseil municipal pour en discuter. Nous le faisons quotidiennement auprès des Givordins, des commerçants, de toutes les personnes qui nous interpellent, qui nous posent des questions. Ils nous demandent où on va et de quelle manière et nous leur répondons. Sincèrement, je ne pense pas que nous avons été défaillants.

Effectivement, la plateforme click & collect n'a pas encore ouvert parce qu'il reste des questions techniques à régler mais elle sera opérationnelle dès demain.

Pour la Covid, nous sommes en train de mettre en place une campagne de tests. Nous travaillons sur pas mal de sujets à la fois qui sont liés à la crise sanitaire. Nous gérons l'urgence en ce moment, nous ne sommes pas en train de gérer des questions que nous avons écrites sur une délibération et sur lesquelles nous sommes en train de revenir. Le compostage, c'est du temps court, moyen, voire long, mais la crise Covid, ce n'est pas du temps sur lequel nous pouvons nous arrêter et nous gérons l'urgence.

M. LE MAIRE.- Pour compléter le propos de Mme Allali, nous gérons l'urgence. Nous avons une situation de crise sanitaire, qui est grave et très compliquée, que nos concitoyens vivent mal, mais en même temps la vie continue. Dans ce « en même temps », nous avons des projets de composteurs, de vélos, de poules pondeuses, parce que la vie doit continuer. Nous marchons avec ces deux aspects. Vous voyez bien que nous ne sommes pas aujourd'hui dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, mais ici à huis clos, même si nos concitoyens nous regardent à travers Facebook Live ou le site Internet de la ville.

Il est important de dire que nous gérons cette crise sanitaire au quotidien et du mieux que nous pouvons, avec nos moyens et nos personnels, mais avec vous tous également et je vous remercie d'honorer ce conseil municipal. D'un autre côté, la vie doit continuer et être plus forte que la crise sanitaire. C'est là tout l'enjeu et toute l'image que nous devons donner, nous, conseil municipal de Givors : la vie continue et nous devons nous projeter en nous disant que nous aurons peut-être au printemps des poules et des œufs, etc. C'est ce qui est important et ce que nous sommes en train de faire ce soir. C'est ce qu'apportent ces délibérations. En tout cas, cela apporte de la vie et cela vaut plus que toutes les crises. Cela ramène du lien et c'est à construire ensemble.

J'entends quand vous dites, Monsieur Noto ou un autre intervenant, comment préparer les choses, et ces choses nous préoccupent bien évidemment. Nous discutons avec les personnes, que ce soit dans les quartiers et hors les quartiers, avec l'ensemble de nos concitoyens pour essayer de les sortir d'une manière ou d'une autre de cette crise sanitaire qui est difficile à vivre pour tout le monde.

M. Foued RAHMOUNI.- Un certain nombre de points ont été abordés mais je ne vois pas l'intérêt de répondre à tout, dans le sens où certains sont hors contexte de la délibération. Je rappellerai malgré tout, notamment pour M. Noto, que la Métropole a un budget de 40 millions et que nous sommes sur un différentiel de 1 %. À un moment donné, il faut aussi s'adapter à la réalité de notre territoire et aux différences d'échelle.

Ensuite, nous considérons que les quartiers populaires ont aussi le droit d'avoir ce genre d'initiatives. Comme vous l'avez soulevé, les uns et les autres, c'est un travail de fond, mais pour qu'il puisse se faire, il faut déjà poser les bases, les fondations. Ce test est une opportunité et cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas derrière un accompagnement. Des associations accompagneront pour aider aussi à ce que les gens se saisissent de ces nouveaux comportements. Cela ne veut pas dire qu'un travail n'est pas enclenché dans nos écoles pour répondre à ces problématiques.

Quant à la crise Covid, je vais éviter d'utiliser des mots qui pourraient être mal interprétés mais je rappelle encore une fois que nous ne sommes pas déconnectés de la réalité. Nous vivons la ville, toutes et tous. Ce n'est pas parce qu'on est élu dans l'équipe municipale que l'on roule sur l'or et que l'on a oublié la réalité de notre ville et de notre territoire. De ma petite fenêtre, je me rends compte, notamment via la mission locale, que le fonds d'aide aux jeunes a été utilisé il y a quelques années pour financer des vraies actions de formation. Aujourd'hui, le fonds d'aide aux jeunes est utilisé pour répondre à l'urgence, et notamment l'urgence alimentaire.

Nous sommes donc parfaitement conscients, nous nous battons tous les jours avec les services de la ville pour essayer de répondre du mieux que nous pouvons, mais cela n'empêche pas de travailler avec la Métropole pour trouver des réponses. Il s'agit bien que chacun prenne ses responsabilités. Je n'apprendrai à personne que le gouvernement a aussi son mot à dire sur un certain nombre de décisions. Je ne peux que vous inviter, les uns et les autres, à vous mobiliser, notamment auprès du député de notre circonscription ou d'autres, pour qu'ils se fassent le relais au niveau de la représentation nationale, notamment sur les priorités autour du plan de relance.

M. Cyril MATHEY.- Avant de passer au vote, je voudrais à nouveau rappeler que ces trois délibérations, entre autres pour le composteur, sont vraiment des expérimentations. Libre à nous de continuer à travailler.

Je suis d'accord avec l'idée que nous pourrions peut-être faire fabriquer les composteurs par des associations givordines et nous allons lancer cette réflexion.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat d'un composteur individuel d'extérieur ou de cuisine, ou lombricomposteur individuel au profit des habitants de la commune, dans les conditions définies ci-dessus ;
- de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 50 % du prix d'achat, dans la limite de 50 euros, pour un composteur ou lombricomposteur individuel ;
- d'inscrire au budget chapitre 65 la somme de 2 500 euros ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 8

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

M. Cyril MATHEY.- La ville propose une aide de 100 € supplémentaires pour compléter celle de la Métropole pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Je passe les détails et vous demande d'adopter la délibération.

M. Fabrice RIVA.- Je suis désolé mais je vais en rajouter, car il faut dire les choses à un moment donné. On est en zéro papier pour parler écologie et on reçoit des dossiers. D'accord, il les faut car je suis par exemple en plein conseil et je n'ai plus accès à l'électricité pour ma tablette, mais j'ai une solution de secours avec mes notes !

Le vélo électrique est une démarche intéressante. Ce serait une précieuse aide pour les Givordins pour relier les plateaux, notamment de Montrond et des Hauts de Givors. Nous savons tous que le relief givordin est très marqué. Les vélos permettront de mieux reconnecter les quartiers avec les gares mais la SNCF ne propose pas assez de places pour garer les vélos.

La chaîne de mobilité devrait être revue globalement : marquage au sol, voies réservées, avertissements aux autres usagers, etc. Ainsi les conditions de sécurité n'étant pas remplies, il est actuellement dangereux de faire du vélo à Givors. De nombreux bolides roulent à des vitesses impressionnantes. La plupart des intersections sont saturées et de nombreux automobilistes ne respectent pas le Code de la route, notamment les feux rouges. Pour les cyclistes et motards, même aux feux rouges, il faut être vigilant et s'assurer qu'aucun véhicule ne force le passage. L'absence de la traversée de la ViaRhôna est à signaler. Il faudrait prévoir des stationnements fermés et surveillés – le prix d'un vélo varie de 1 500 à 2 500 € – avec des caméras qui fonctionnent.

Il faudrait donc revoir globalement l'offre de mobilité à Givors avant de subventionner.

M. Antoine MELLIES.- Quand il y a du plaisir, on peut se donner du temps ! En complément de ce que vient de dire Fabrice Riva, j'attire aussi votre attention – cela a d'ailleurs été remonté par votre collègue à la Métropole qui était à l'époque à la Région, M. Collas – sur le fait qu'il y a un vrai problème sur l'offre mobilités SNCF, puisque les trains ne sont pas du tout équipés pour accueillir suffisamment de vélos, *a fortiori* des vélos électriques. Le parcours entre le domicile et le travail doit être incité, puisque vous savez comme moi que certains prennent la voiture du plateau de Montrond et des Hauts de Givors pour se rendre à la gare de Givors ville.

L'idée est justement de réussir demain à ce que quelqu'un puisse prendre son vélo du plateau de Montrond pour aller jusqu'à Lyon par le train de Givors-Lyon-Saint-Etienne. Or aujourd'hui, l'offre et les équipements ne sont pas au rendez-vous. C'est pourquoi je pense qu'il faut travailler à cela avant de vouloir absolument aider les Givordins à acquérir des vélos électriques. Autant à Lyon et dans certains quartiers, c'est tout à fait intégré, les pistes cyclables existent, autant dans les villes comme Givors, il y a énormément de travail en matière d'équipements.

M. LE MAIRE.- La délibération sert uniquement d'amorce et les choses ne sont pas abouties. Quand la délibération arrive au conseil municipal, c'est que la réflexion et la démarche sont finalisées pour avoir ensuite un vote du conseil municipal et valider toute la démarche.

Sur les mobilités, il y aura un sujet très fort avec la question de l'A47 et le cadencement des lignes Saint-Etienne-Lyon, Givors-Perrache ou Givors-Part Dieu. Ce sont des discussions que nous avons actuellement. J'aurai la semaine prochaine une discussion avec le président du Sytral.

Nous avons la question de la ViaRhôna avec la difficulté de notre territoire. Depuis que nous sommes élus, nous avons eu de l'ordre de trois réunions avec nos partenaires, notamment la Région qui doit le mettre en œuvre. Ce n'est pas parce que nous n'en parlons pas et nous y travaillons effectivement. Vous parlez de quelque chose qui n'est pas finalisé ou abouti. Sur la ViaRhôna, pour prendre cet exemple, le sujet comporte des difficultés techniques pour passer devant notre port pétrolier. Comme ce n'est pas possible, il faut dévier la ViaRhôna pour passer sur un axe majeur de notre commune. Est-ce qu'on le fait ou pas ? Comment le faire ? Est-ce que cela n'ajoute pas de la difficulté à de la difficulté ?

Nous sommes dans notre ville et nous nous battons aussi pour améliorer ce quotidien des Givordins. Tout cela y participe et il est bien qu'une délibération essaye d'améliorer et de donner l'attention à des Givordins qui auraient envie d'acheter un vélo pour les fêtes de Noël. La ville pourra leur apporter une aide.

C'est aussi une expérimentation et nous pourrions aller plus loin. Nous avons ces questions de mobilité depuis que nous sommes élus, elles sont prégnantes pour nous parce que nous savons très bien que c'est une véritable difficulté sur notre territoire. Nous demandons aussi, notamment avec notre partenaire institutionnel la Métropole, à réfléchir à des stations de vélos électriques disposées sur le territoire, mais nous ne le faisons pas tout seuls et c'est aussi en lien avec Grigny.

Je ne peux pas dire aujourd'hui que nous allons faire cela, sachant que cela ne dépend pas que de la ville. Cela demande des financements conséquents de la part de la Métropole ou d'autres partenaires comme l'État. Ce sont là des constructions. Une délibération s'inscrit dans un cadre mais sur d'autres plans, comme la mobilité, c'est quelque chose que nous avons pris à bras-le-corps avec les élus et nous faisons pour cela des rencontres.

La question de l'A47 sera un sujet éminemment important, pas uniquement pour le conseil municipal mais pour l'ensemble de la collectivité et de nos concitoyens parce qu'il y aura des choix à faire. Avec la majorité, nous estimons que nous devons avoir un débat avec l'ensemble des habitants de notre bassin de vie car ce n'est pas uniquement Givors. Avec le maire de Chasse-sur-Rhône, nous avons fait un communiqué de presse pour dire que nous avons besoin de plus de transports en commun entre nos deux villes.

Nous sommes un bassin de vie au sud de la Métropole et il y a peut-être quelque chose à jouer. Il y a aussi toute la bataille avec Brignais et la Copamo pour le tram-train Brignais-Givors, tout en sachant que le président de la Région a annoncé, très certainement parce qu'il est en campagne, qu'il voulait s'arrêter à Vourles. Nous sommes allés expliquer que le tram-train, c'est Givors-Saint-Paul et que cela ne s'arrête pas à Vourles ou à Montagny – c'est parce qu'il veut faire plaisir à ses amis ! Nous avons aussi ces batailles avec d'autres institutions et collectivités et nous sommes bien dans cette démarche. Ce n'est pas uniquement une délibération pour un achat de vélo.

Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des élus pour le temps qu'ils accordent à la ville, parce que ce sont de nombreuses réunions. Je sais que cela leur prend beaucoup de temps et ce n'est pas facile. Je les remercie, comme je vous remercie également parce que vous donnez aussi du temps à la collectivité. Ce ne sont pas des moments très faciles parce qu'il faut négocier âprement avec des institutions comme la Métropole, la Région et l'État. Nous sommes donc dans cette démarche.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat ou transformation d'un vélo au profit des habitants de la commune, dans les conditions définies ci-dessus ;
- de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 100 euros, dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- d'inscrire au budget chapitre 65 la somme de 5 000 euros ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DON DE POULES PONDEUSES ET COMPOSTEUSES AUX GIVORDINS

M. Cyril MATHEY.- Il est proposé aux Givordins que la ville donne des poules pondeuses afin d'éliminer les déchets ménagers des poubelles classiques. Une quarantaine de familles sont déjà intéressées par ce don de poules.

M. Fabrice RIVA.- C'est une réflexion qui n'engage que moi. Sur le rappel des lois et règlements, je pense que l'engagement que vous avez créé était une sorte de charte. Ce qui me fait un peu peur, du fait de mon activité de garde particulier, j'ai vu un peu partout le L214 et j'ai cru lire le mauvais traitement aux animaux sauvages. J'ai vu que vous citiez des articles du Code de l'environnement et j'ai l'impression que, sur le L214-3 par exemple, vous avez rajouté quelques mots qui ne sont pas réellement dans le code, mais je le vérifierai.

M. LE MAIRE.- Nous allons demander à notre administration de le vérifier.

M. Fabrice RIVA.- Pour moi, il y a très peu d'animaux sauvages apprivoisés.

M. Antoine MELLIES.- Je trouve cette délibération plutôt bien ficelée. Elle s'inscrit dans une démarche plus solide qu'une simple aide, puisque l'objectif est de former, accompagner, vérifier et contrôler. C'est rappeler certaines règles qui ne sont pas évidentes pour tout le monde, notamment sur le respect des animaux. À ce titre, elle va plutôt dans le bon sens, même si nous pouvons penser qu'il y a d'autres priorités.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Qui y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver, dans le cadre de l'action définie ci-avant, le don de poules pondeuses et composteuses aux habitants, dans les conditions définies par la présente délibération ;
- d'inscrire au budget chapitre 011 le montant de 2 000 euros pour l'achat de 200 poules pondeuses et de 500 euros pour dispenser la formation aux habitants bénéficiant de l'acquisition de poules.

FIXATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES USAGERS AUX ACTIVITES, ANIMATIONS ET LOCATIONS DE SALLES

M. LE MAIRE.- Cette délibération vise à permettre de rembourser plus facilement les usagers. Vous avez le tableau et la façon dont nous allons procéder. Y a-t-il des prises de parole ?

S'il n'y a pas de prise de parole, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement précitées ;
- de dire que ces conditions d'annulation remplacent toutes conditions préalablement fixées ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder aux remboursements des usagers remplissant les conditions sus-visées ;

- de dire que la dépense sera inscrite au budget de la commune au chapitre 6718.

N° 11

EVOLUTION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) DE GIVORS VERS LE DISPOSITIF FRANCE SERVICES - CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES

M. Foued RAHMOUNI.- Comme l'évoque le titre de la délibération, il s'agit de valider la labellisation de notre MSAP qui va évoluer vers France Services. L'objectif est la mise en place d'un réseau qui permettra déjà de maintenir la MSAP, en sécurisant son financement et son fonctionnement, tout en élargissant ses compétences via de nouveaux partenariats, notamment le Ministère de la Justice et les finances publiques.

Pour information également, avec M. Goubertier, le 4 décembre prochain, nous rencontrerons les services de la préfecture pour voir de manière plus opérationnelle à quel niveau se fera l'engagement de l'État et des autres partenaires déjà présents au sein de la MSAP.

M. Antoine MELLIES.- J'ai une question qui s'adresse à M. Rahmouni. Nous avons voté une subvention pour l'association Giv'Horizon et comment avez-vous prévu de les intégrer dans un dispositif qui vise à renforcer les liens avec la MSAP qui deviendra France Services ? Je crois que leur activité ou leur objet social est plutôt complémentaire concernant l'association Giv'Horizon. Pouvez-vous détailler un peu les objectifs ? J'espère que la subvention allouée sera aussi dédiée à cette question de l'accès aux droits.

Mme Christiane CHARNAY.- Je voudrais faire un rappel sur la construction de cette MSAP. La création de la MSAP à Givors fut l'issue d'un combat avec l'État qui, en fermant son point préfecture, faisait disparaître un service public de proximité majeur pour les Givordins. Je tenais à rappeler pourquoi nous avons une MSAP.

Il a fallu de nombreuses rencontres avec le préfet délégué, M. Aubry, pour imposer l'ouverture de cette MSAP et son financement par les opérateurs. Bien que non satisfaisante car d'autres services au public ont fermé comme la CPAM et la CAF, cette ouverture est cependant indispensable aux Givordins pour les accompagner dans leurs démarches administratives, dont la dématérialisation provoque de terribles inégalités et injustices.

En acceptant la création de la MSAP, c'était d'abord cela qui guidait notre choix. À l'époque, vous étiez, Monsieur le Maire, avec Mme Fréty à vous abstenir. Je ne peux que me satisfaire que, deux ans après, vous proposez cette labellisation France Services, alors que vous auriez pu décider de ne pas demander la labellisation et donc de voir la MSAP disparaître fin 2021.

À l'inverse de votre position, il y a deux ans, nous voterons pour cette labellisation malgré toutes les critiques que nous pouvons adresser à l'État qui ferme des services publics. Vous voyez que la gestion d'une ville est plus compliquée que lorsqu'on est dans l'opposition. Il nous faut faire des choix parfois douloureux et c'est ce qui avait été fait pour cette MSAP.

Nous n'avons pas particulièrement à nous satisfaire de cette labellisation obligatoire pour les MSAP existantes si elles veulent continuer à exister après 2021. La ville va en effet continuer à suppléer avec ses agents les carences de l'État qui préfère subventionner ces structures plutôt que de développer des accueils physiques de proximité qui sont de sa compétence.

Je tenais d'ailleurs à féliciter les agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour répondre à des habitants qui, lorsqu'ils poussent la porte de la MSAP, sont souvent dans l'inquiétude pour leur quotidien, leur santé, leurs démarches administratives.

Pour finir, aujourd'hui je souhaite vous alerter. C'est sans doute le centre des impôts de Givors qui pourrait être fragilisé puisque son ministère de tutelle, vous l'avez dit vous-même, est aussi signataire de France Services.

Vous pourrez compter sur nous pour une mobilisation éventuelle pour que ce service du centre des impôts ne ferme pas et pour pousser l'État et ses services publics à continuer à être en proximité des Givordins. Merci.

M. Foued RAHMOUNI.- Madame Charnay, M. le Maire a voté ce qu'il a voté et cela lui appartient, mais il a eu l'intelligence de changer d'avis en cours de route et vous ne pouvez que vous en féliciter.

Par rapport à ce que vous soulevez, nous ne pouvons être que d'accord. Sur la question notamment de la fracture numérique, vous savez que je militerai pour rendre l'accès à Internet gratuit. Aujourd'hui, un certain nombre de services ou plutôt de droits peuvent être activés uniquement si les citoyens ont une connexion Internet. À mon sens, pour pouvoir jouir de l'ensemble de ces droits du citoyen, avoir un accès gratuit à Internet me paraît un prérequis indispensable.

Ensuite, sur la présence humaine, nous vous rejoignons totalement. L'idée est déjà de garder l'existant et de faire en sorte de renforcer cette présence humaine. Nous nous rendons compte depuis des années, car cette dynamique a plus de trente ans, que l'on a réduit la présence humaine sur l'ensemble de notre territoire et malheureusement Givors ne fait pas exception.

Enfin, quand je vous disais que nous rencontrons les services de l'État le 4 décembre, vous pensez bien qu'il ne s'agit pas pour nous de prendre acte uniquement de ce qu'ils vont mettre sur la table, mais de faire en sorte que Givors soit correctement considéré et qu'on ne déshabille pas Paul pour habiller Jacques !

Je vous remercie donc pour cette remarque. Nous serons tout à fait vigilants et nous le sommes déjà sur le devenir de notre représentation du ministère des Finances sur le territoire. Nous sommes aussi inquiets et nous suivons la situation de très près concernant cette émanation de l'État.

M. LE MAIRE.- J'ouvre une petite parenthèse sans soulever de débat. Vous voyez bien que notre comité consultatif a du sens sur la question de la 5G et surtout sur la fracture numérique. Nous ne sommes donc pas hors sol, bien au contraire.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'évolution de la MSAP de Givors vers le dispositif France Services ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif à Givors de la convention départementale France Services et tout document en lien avec le dispositif France Services.

N° 12

AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REVISION DE L'AP/CP POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL

M. Azdine MERMOURI.- Bonsoir à tous.

Le groupe Simone Veil a ouvert ses portes, cependant des travaux doivent être complétés. Cette délibération a pour objectif de mettre plus d'argent sur la table avec 170 000 €. Cela est dû à des dysfonctionnements : une société n'a pas pu tenir ses engagements et il a fallu pallier ; des travaux ont également révélé des surprises qu'il a fallu pallier. Globalement ces travaux ont démarré mais des surprises se sont révélées et nous sommes aujourd'hui amenés à remettre de l'argent sur la table pour pouvoir terminer les travaux.

L'agrandissement de l'école devrait être opérationnel au mois de janvier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de reviser l'AP n°1501, relatif au projet de construction du groupe scolaire Simone Veil (précédemment dénommé Freydière-Gare) ;
- d'augmenter l'enveloppe de l'AP n°1501 de 170 000 euros TTC ;
- d'inscrire des crédits de paiement sur l'AP n°1501 pour l'année 2021 à hauteur de 460 429,98 euros TTC ;
- de dire que le montant de l'AP/CP est de 5 546 000 euros TTC ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement ;
- de préciser que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

N° 13

ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL D'ACTIVITE AU 13 RUE ROGER SALENGRO A GIVORS

Mme Nabiha LAOUADI.- Comme vous le savez, la rue Roger Salengro est une artère principale et commerciale sur notre territoire. Nous avons l'opportunité d'acheter un local commercial d'une superficie de 75 mètres carrés au prix de 60 000 €. C'est un projet que porte la majorité pour une attractivité de nos locaux commerciaux.

M. Laurent DECOURSELLE.- Nous voterons pour l'acquisition de ce local, mais plus généralement c'est la vision du centre-ville et de l'aménagement qui est importante.

Vous disposez d'un bras armé historique : les sociétés d'économie mixte. Elle s'appelle aujourd'hui la Sagim, en d'autres temps elle s'appelait différemment. Je vous avais interpellés en réunion de chefs de groupe pour voir ce que vous envisagiez de faire. Est-ce à la petite semaine avec un local par-ci par-là ou pour une véritable vision stratégique qui manque à Givors depuis des années ?

Sur l'aménagement et pour sauver le centre-ville, les commerçants, les forains et les habitants le demandent. La Sagim a vocation d'être un appui et le bras armé dans l'achat des biens qui pourraient être développés si une vision existait. Vous savez que la Sagim est particulièrement en souffrance aujourd'hui.

Il y a quelques dossiers brûlants et les habitants de Bans demandent quand sera revue la galette commerciale du Lidl. Qu'entendez-vous répondre à cette interrogation qui est finalement le pendant de cet achat immobilier ?

M. LE MAIRE.- Concernant la rue Roger Salengro, sur la partie sud, la Sagim a fait l'acquisition du local où était installé Habitat et humanisme. Au mois de juillet, nous avons fait l'acquisition d'un local au n° 15. Aujourd'hui une opportunité se présente pour mettre en œuvre notre plan de mandat. Il y aura toute une réflexion autour de ce tronçon de la rue Roger Salengro, notamment pour sa piétonisation, et nous le ferons de concert avec la Métropole. Il s'agit d'avoir suffisamment de leviers pour créer véritablement un espace commercial dédié.

Pour avoir en même temps une réflexion plus prospective – je sais que vous connaissez parfaitement nos 108 engagements – dans la démarche, nous avons aussi la volonté de rebâtir le château Saint-Gérald. C'est pour donner à la fois une vocation culturelle et artistique. La rue Roger Salengro peut servir aussi car avec ces pas-de-porte et ces commerces vides, nous aurions une locomotive pour attirer le chaland sur cette rue.

Je salue la force de conviction de la majorité d'avoir fait l'acquisition à la fois à travers la Sagim et le conseil municipal. En quatre mois, nous avons fait l'acquisition de trois locaux. Il y a donc bien une intention, une volonté forte. Nous aurons aussi d'autres intentions très fortes pour l'acquisition d'autres locaux, mais nous en parlerons prochainement parce que je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant... Mais je n'utiliserai pas une terminologie guerrière, comme vous le faites, car ce n'est pas mon envie.

En tout cas, nous avons un projet très clair sur ce que sera la ville à moyen et long termes pour faire en sorte que les Givordins puissent retrouver des polarités commerciales. Nous en avons sept sur la ville et chacune demande une attention particulière et nous y travaillons. Ce n'est donc pas un petit bout mais dans un ensemble pour que toutes ces polarités soient complémentaires et non opposées.

C'est tout le travail déjà engagé par Mme Allali sur cette urgence. Bon nombre de nos concitoyens et d'acteurs économiques sont dans une grande difficulté et nous essayons de les accompagner. Nous le faisons dans l'urgence, tout en essayant de nous projeter dans l'avenir. Notre projet de piétonisation y participera, comme le projet du château Saint-Gérald mais ailleurs également.

Mme Dalila ALLALI.- Pour vous répondre, nous essayons effectivement de travailler dans une temporalité longue. Nous n'allons pas nous positionner en faisant des ouvertures de boutiques, puis des fermetures et ensuite des réouvertures. Nous essayons d'imaginer sur la ville un parcours commerçant du citoyen pour qu'il puisse passer d'une zone à une autre et profiter de l'ensemble des commerces givordins.

Pour ce faire, nous essayons de travailler avec les commerçants qui ont des idées et des attentes vis-à-vis de toutes ces boutiques fermées, mais également avec Givors 2 Vallée qui représente un grand nombre de commerces. Il s'agit d'associer tout ce monde pour avoir un parcours du commerce et du consommateur, tout en associant les Givordins sur les types de commerces qu'ils voudraient voir fleurir.

C'est un travail de longue haleine. Il ne se fera pas en une semaine ni en un an mais sur la mandature, toujours dans une réflexion pour que ce soit pérenne, cela vise et attire d'autres commerçants.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'acquisition auprès de la société KAPALE, par l'intermédiaire de l'agence Laforêt Immobilier, d'un local correspond au lot numéro UN (1) de l'État descriptif de division dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété situé à GIVORS, 13 rue Roger Salengro.

Le dit ensemble cadastré section AR numéro 412 pour une contenance de 1a89ca.

Ce lot comprend :

- Un local d'activités au rez-de-chaussée, composé d'un local commercial avec une réserve et toilettes ;

- La cave de l'immeuble portant le numéro 1 ;
- Et les 179/1 000èmes des parties communes.

Le tout sauf meilleure désignation, au prix de 60 000 euros ;

- d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente au bénéfice de la Commune de GIVORS et la vente à la suite ainsi que toutes pièces et tous actes y afférent, et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette acquisition ;
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 21 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

N° 14

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2021

Mme Dalila ALLALI.- Dans la même veine, nous allons continuer ce qui a été fait l'année dernière, en prévoyant cinq dimanches par an comme précisés dans la délibération : 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre pour les commerces. Nous aurons les 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre pour le pôle automobile.

Par ailleurs, j'ai été interpellée par des commerçants qui m'ont demandé s'ils pouvaient ouvrir un peu plus de dimanches par an vu qu'il y a au maximum douze dimanches en raison de la crise Covid. En l'état actuel, nous n'avons pas eu le temps d'avoir cette réflexion pour la simple et bonne raison que, dans l'idée d'associer les commerçants et les salariés, nous aimerions avoir une discussion pour savoir ce que nous ferons l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle nous sommes restés sur la même délibération que l'an dernier.

M. LE MAIRE.- Même au sein de la majorité, il y a des débats sur la question de l'ouverture dominicale. Il y a effectivement la crise sanitaire, mais si nous avons voulu augmenter dans la précipitation le nombre de dimanches, nous aurions dû le faire au conseil municipal de septembre pour qu'ensuite la Métropole délibère et ainsi de suite. C'est toute une procédure. Nous maintenons pour l'instant les choses dans ce cadre. Cela fera partie des sujets que nous aurons à débattre et pour lesquels nous aurons vocation à prendre une décision après un débat.

M. Antoine MELLIES.- Là, j'ai un problème. Quand je vous parlais tout à l'heure de décalage, nous avons l'impression que les trois délibérations sur les composteurs et le vélo ont été bien préparées, mais là vous nous dites que vous avez été pris de court, que c'est l'urgence, etc. Je comprends bien mais on ne pourra pas dire demain aux commerçants de la zone commerciale des 2 Vallées : désolés, on aurait dû prendre cette délibération au mois de septembre pour que la Métropole derrière puisse délibérer ! Quand il y a urgence, on fait en sorte d'être au rendez-vous.

À la base, sur le principe, je suis tout à fait favorable à ce qu'on reste à cinq dimanches. Je me souviens d'ailleurs que la majorité de gauche de l'époque avait tenté de faire passer à sept dimanches et qu'ils s'étaient heureusement ravisés. Sous la pression des représentants syndicaux, on était revenu à cinq.

Pendant, il y a là une situation exceptionnelle. Pendant cette période du Covid, un secteur a très bien travaillé au détriment non seulement des petits commerçants mais également des commerçants de la zone commerciale Givors 2 Vallées. Je veux parler des plateformes numériques avec en tête Amazon. La division entre d'un côté la grande surface et de l'autre les petits commerçants est pour moi dépassée, puisqu'on est en train de se faire court-circuiter par les plateformes numériques comme Amazon – pour ma part, je n'ai jamais acheté sur Amazon.

Comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire, c'est pour les Givordins, rien que pour les Givordins. Alors mettons-nous deux secondes à la place des Givordins. On dira demain, dans le

compte rendu de ce conseil municipal, que nous avons voté des aides pour trois sujets qui ne sont pas prioritaires et en revanche que ce sera cinq dimanches, comme les précédentes années, pour les commerçants givordins de Givors 2 Vallées.

Déjà vous ne répondez pas : est-ce qu'on pourra changer ce régime en 2021 ? Pourra-t-on passer par exemple de cinq à sept dimanches ? Cela n'a aucun intérêt pour 2022, c'est 2021 ou rien. Désolé de vous dire que j'ai l'impression que l'on fait complètement à reculons.

Mme Dalila ALLALI.- Ce sera en concertation.

M. Antoine MELLIES.- La concertation, cela demande de l'anticipation. Or, en l'occurrence, nous n'avons pas l'avis des organisations syndicales, ni l'avis des petits commerçants des quartiers de Givors, ni de ceux qui travaillent à Givors 2 Vallées où il n'y a pas seulement Carrefour. Ils vont sortir laminés de cette crise et la réponse qui leur est faite est qu'il n'y aura pas de dimanches supplémentaires, sous prétexte qu'il fallait prendre cette délibération le 24 septembre. Honnêtement on pourrait trouver une solution rapidement pour répondre à cette urgence.

Quand je vous parle de décalage, c'est qu'il faut toujours se positionner du point de vue du Givordin. Qu'est-ce qu'attend aujourd'hui le Givordin et qu'est-ce qu'il ne comprendra pas y compris dans vos explications qui sont rationnelles ? Car ceux qui vont perdre leur travail n'entendront pas l'argument qui consiste à dire qu'il fallait prendre cette délibération avant pour que la Métropole de Lyon puisse se positionner par la suite. Cela n'est pas acceptable et je pense qu'il fallait marquer le coup en disant qu'on était favorable à une dérogation pour l'année 2021 compte tenu de la crise exceptionnelle du Covid.

M. Fabrice NOTO.- Monsieur le Maire, Madame le rapporteur et chers collègues, je vais vous expliquer pourquoi je ne voterai pas cette délibération au nom de la France insoumise.

Dans ce projet de délibération, vous nous présentez votre volonté de déroger au Code du travail en vue de supprimer le repos dominical des personnels de commerces givordins pour cinq dimanches pour l'année 2021. Pour justifier cette demande, vous vous appuyez sur une concertation organisée avec l'ensemble des commerçants concernés, ponctuée par une rencontre le 26 août dernier.

Vous nous informez également avoir sollicité l'avis des organisations syndicales mais vous ne nous en dites pas plus. Quels ont été les arguments avancés ? Quelles sont les raisons qui pousseraient ce conseil à attribuer cette dérogation ? Vous allez peut-être nous le dire et j'en serai très heureux.

Pour ma part, je vais vous dire ce qui me pousse à la refuser. Tout d'abord l'efficacité économique est plus que discutable. Une ouverture des commerces le dimanche serait censée d'après ses partisans booster le chiffre d'affaires des commerçants. Il n'en est rien. Dès 2009, le magazine *Challenge*, que l'on ne peut pas qualifier d'anarcho-gauchiste, s'interrogeait sur l'intérêt économique d'une telle mesure.

En 2018, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris souligne le scepticisme des commerçants à l'égard de l'ouverture le dimanche et conclut même avec le recul qu'une hausse de la fréquentation n'implique pas toujours une hausse du chiffre d'affaires. Dans des proportions équivalentes, ce n'est pas parce que les magasins ouvrent plus que le client consomme plus. En fait, dans beaucoup de cas, les chiffres d'affaires n'augmentent pas.

Il y a toutefois un cadre dans lequel le travail du dimanche aurait pu avoir un impact bénéfique pour les commerçants, alors que nous sortons d'une période longue lors de laquelle les commerces ont été par deux fois fermés administrativement. Une ouverture rapide de ces commerces le dimanche aurait pu leur permettre de rattraper une partie de leurs pertes, puisque nombre de jours de semaine avaient été chômés. Hélas, ce n'est pas la solution que vous privilégiez concentrant vos dates d'ouverture à la fin de l'année 2021.

Pour l'essentiel des commerçants, c'est une date à laquelle nombre d'entre eux auront potentiellement mis la clef sous la porte faute de trésorerie et parce qu'éprouvés par deux ou

plusieurs autres confinements. Ainsi cette délibération n'entraînerait pas de gains économiques tangibles. Mais il y a pire, permettre cette extension dominicale du travail aurait des conséquences négatives pour la santé des employés.

Je vous sais très attaché à la question de la santé, Madame le rapporteur, aussi je vous prie de bien vouloir entendre ces mots : le travail du dimanche est néfaste pour la santé. Il est néfaste tout d'abord pour la santé physique. Une étude menée en 2005 sur plus de 23 000 travailleuses et travailleurs européens montre une augmentation nette des risques de déclarer un problème de santé ; ce sont notamment des troubles cardiaques ou des troubles de sommeil pour celles et ceux qui travaillaient le dimanche. En 2011, lors de la Sunday Protection Expert Conference de Bruxelles, le Pr Nachreiner précise : à 40 ans, 8 % des travailleurs en horaires classiques déclarent des troubles du sommeil contre 15 % pour celles et ceux travaillant aussi le dimanche, soit près du double.

À ces risques déjà effrayants s'ajoutent des risques psychosociaux importants. Une étude de l'INSEE publiée en 2016 met en évidence la perte de sociabilité liée au travail le dimanche, ce jour restant pour la grande majorité de nos concitoyens dédié aux loisirs et à la famille. La déconnexion sociale de celles et ceux qui travaillent ce jour-là est grande. L'étude de l'INSEE met notamment l'accent sur la dynamique familiale avec une perte importante de lien parents-enfants pour les salariés travaillant le dimanche en ne pouvant participer aux activités de loisirs communes, en se mettant en marge de la vie familiale le seul jour où tous les membres de la famille sont présents et disponibles. Un poids énorme repose sur les épaules des salariés concernés.

Je parle de poids car il est temps d'évoquer un autre rythme de travail dominical. Celui-ci ne concernerait pas les salariés volontaires et donc libres de choisir leurs conditions de travail. L'histoire récente de ces deux salariés de Cora à Saint-Malo – qui ont été licenciés en 2019 pour faute car ils refusaient de travailler le dimanche – nous rappelle à toutes et tous le rapport de force entre l'employeur et l'employé : tirage au sort, chantage à l'emploi, inscription d'office, etc. Pour souligner l'hypocrisie d'un volontariat de façade, dans les faits, les salariés sont désignés volontaires et payent en plus le prix dans leur chair et dans leur cercle social.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, Madame le rapporteur, chers collègues, je ne voterai pas cette délibération et vous invite à faire de même. Merci.

Mme Dalila ALLALI.- Pour rappel, cette délibération est exactement celle qui a été votée l'année dernière et les années précédentes. Nous ne faisons que la remettre sur la table. Ce n'est pas pour vous répondre du tac au tac, mais vous êtes dans un groupe qui a déjà voté cette délibération et mis cela en place. Je suis en effet très attachée à cette notion de travail le dimanche mais aussi à la démocratie.

Monsieur Mellies, je me demande quels commerçants vous avez rencontrés parce que j'ai beaucoup discuté avec eux et je n'en connais que très peu qui nous ont demandé une ouverture plus importante les dimanches. Les ouvertures concernées par les dimanches sont les magasins dont les surfaces sont supérieures à 400 mètres carrés et cela ne change donc pas grand-chose pour un commerçant du centre-ville.

Par ailleurs, j'ai encore discuté aujourd'hui avec trois commerçants de Givors 2 Vallées qui ont très bien entendu que le consensus avec le personnel qui gère ces boutiques était très important. Ce sont les gérants qui m'ont parlé et s'il devait y avoir une augmentation de dimanches, ils préfèrent que ce soit en relation et discussion avec leur personnel. Économiquement parlant, ils préfèrent ne pas se mettre à dos leur personnel, avec lequel ils discutent et travaillent quotidiennement, en ouvrant un dimanche de plus.

C'était seulement pour vous donner ces appréciations et ces renseignements. Il faut à un moment coller à la réalité et c'est celle que nous voyons aujourd'hui. Effectivement nous n'avons pas eu le temps de mettre cette délibération en place, ni d'augmenter le nombre de dimanches ouverts, mais il n'y a pas une demande forte dans ce sens, en tous les cas pour cette année. Merci.

M. Antoine MELLIES.- Madame Allali, je n'ai pas dit que les commerçants du centre-ville demandaient qu'on ouvre plus de cinq dimanches puisqu'ils ne sont pas concernés par cette délibération. Je vous rappelle que les enseignes supérieures à 400 mètres carrés ont des salariés qui vivent à Givors.

La concertation est évidemment importante mais on peut très bien inscrire une augmentation du nombre de dimanches dans un cadre exceptionnel et dérogatoire. Moi-même, je ne suis pas favorable au travail le dimanche. D'ailleurs, pour aller plus loin, je ne comprends pas pourquoi c'est au conseil municipal de Givors de délibérer sur ces questions, alors que cela devrait relever des questions nationales de l'État.

M. LE MAIRE.- C'est la loi. Je suis comme vous.

M. Antoine MELLIES.- Je ne dis pas que vous êtes hors cadre mais que ce n'est pas au conseil municipal de Givors de délibérer sur ces questions qui auraient dû être une compétence autre que celle de la ville de Givors. Cependant, ça l'est et cela pouvait à ce titre s'inscrire dans une batterie de mesures post-Covid visant à limiter la casse.

Vous pouvez me dire qu'il n'y a pas beaucoup de gérants de grands magasins qui voudraient ouvrir des dimanches supplémentaires, évidemment ils ne vous diront pas que c'est la solution aux problèmes liés à la crise économique et sociale, mais si vous les autorisez à ouvrir un ou deux dimanches supplémentaires, ils n'iront pas pleurer en disant que ce n'est pas du tout ce qu'ils attendent, bien au contraire. C'est pourquoi je pense que cela aurait dû faire l'objet d'un travail en amont, en tout cas d'un travail d'urgence car il s'agit de limiter la casse et non de régler les grands problèmes de ce monde.

M. Fabrice RIVA.- Si je me souviens bien, Carrefour et la galerie commerciale ont un contrat-cadre disant que si Carrefour a une dérogation, les commerçants de la galerie sont obligés d'ouvrir automatiquement.

M. LE MAIRE.- Certainement. Merci.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 25 voix pour

1 voix contre (M. NOTO)

7 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA, M. DECOURSELLE, Mme BECCARIA, M. COUCHOT par procuration et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de rendre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en 2021 ;
- de rendre un avis favorable à la liste des dimanches proposée ci-dessus ;
- de préciser que la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2021 citée ci-dessus sera prise par arrêté du Maire et notifiée aux commerces concernés.

Je dois sortir pour la délibération suivante qui concerne la MJC et je demande à M. Rahmouni de prendre la présidence.

M. Boudjellaba quitte la salle

Présents : 27 - Procurations : 4 - Absents : 2

N° 15

CONTRAT EDUCATIF LOCAL - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2020-2021

M. Loïc MEZIK.- La délibération porte sur le contrat éducatif local. Ce partenariat entre la ville de Givors et l'État promeut les actions éducatives sur les temps périscolaires pour de la pratique sportive ou culturelle.

Pour la programmation 2020-2021, il y a eu un appel à projets et un projet a été présenté. C'est peu mais il a le mérite d'être là. Le projet qui a été proposé par la MJC s'appelle Pause Impro. L'objectif est de développer la confiance en soi, de faire de l'improvisation et d'organiser une sortie spectacle. Cette action s'adresse aux jeunes des quartiers prioritaires, mais aussi aux collégiens sur le temps de pause méridien.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à reverser cette subvention au titre de la programmation du contrat éducatif local 2020-2021. La subvention est de 2 000 €.

M. Foued RAHMOUNI.- Dans la mesure où il n'y a pas de d'interventions, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à reverser la subvention susmentionnée au titre de la programmation du CEL 2020-2021 et à accomplir tout acte nécessaire pour l'exécution de la présente ;
- de dire question que La subvention de 2 000 euros sera imputée au chapitre 65 fonction 255 article 6574.

M. Boudjellaba réintègre la séance.

Présents : 28 - Procurations : 5 - Absent : 0

N° 16

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2020 - CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON

M. Loïc MEZIK.- Le fonds d'aide aux jeunes 2020 a pour principal objectif de favoriser des démarches d'insertion sociale et professionnelle, de responsabiliser des jeunes et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Comme le soulevait M. Rahmouni, il s'agit surtout aujourd'hui d'une aide d'urgence concernant des soucis d'ordre alimentaire. Cependant, ce fonds d'aide aux jeunes doit aussi favoriser l'insertion en matière d'emploi et de formation.

Depuis janvier 2015, la Métropole de Lyon est chargée de la gestion de ce fonds en partenariat avec les communes, dont la nôtre, par la signature d'une convention. Celle-ci est renouvelable chaque année et c'est l'objet de cette délibération. Cette convention permet de reverser ces fonds à un gestionnaire de fonds. Pour la ville de Givors, c'est la mission locale qui en est chargée.

Pour précision, un bilan financier est fait chaque année par rapport à cette subvention. S'il y a un excédent, il est reversé sur l'année suivante.

Pour l'année 2020, la contribution s'élève à 9 000 €. Elle est composée de 4 500 € de notre ville et 4 500 € de la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe avec la Métropole de Lyon pour l'instruction et la gestion du fonds d'aide aux jeunes 2020 ;
- d'inscrire en recettes sur le budget principal de la Commune la contribution de la Métropole de Lyon au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2020.

Je vous propose de faire une pause de cinq minutes à la demande de plusieurs élus.

(La séance, suspendue à 21 heures 51, est reprise à 21 heures 59.)

N° 17

RELATIONS INTERNATIONALES - BOURSE

M. Azdine MERMOURI.- Il s'agit d'une bourse octroyée à toutes les familles givordines sans aucun autre critère que d'être Givordin dans une école de Givors et dans un établissement du second degré.

Cette bourse d'un montant de 30,50 € est destinée aux enfants pour qu'ils puissent partir en voyage scolaire à l'étranger. Ce montant sera réévalué dans les années à venir.

M. Laurent DECOURSELLE.- J'étais intervenu en réunion des chefs de groupe sur la faiblesse de ce dispositif. Pour participer à l'émancipation des jeunes, il faut absolument grossir ces aides. Je les trouve infinitésimales à 30 € et pour 10 personnes, c'est insupportable. Quand les jeunes aujourd'hui se replient et restent entre eux, il faut les ouvrir au monde. J'aurai trouvé opportun dans ces 44 000 € de trouver un support ou une association qui les accompagne sur ces dispositifs.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas 10 personnes, c'est simplement que la crise sanitaire ne permet pas de voyager. D'habitude, c'est beaucoup plus et c'est là pour le seul séjour qui a pu avoir lieu en Pologne entre le 16 et le 19 janvier.

C'est une vieille délibération que nous avons chaque année. Nous avons bien conscience que 30,50 € ne sont pas suffisants mais cela concerne 100 à 150 familles pour des jeunes Givordins chaque année. Cependant, il y a là la crise sanitaire liée à la Covid.

M. Laurent DECOURSELLE.- Nous sommes d'accord.

M. Foued RAHMOUNI.- Monsieur Decourselle, je suis surpris parce qu'en votre qualité d'ancien délégué du préfet, le fonds d'urgence « Quartiers solidaires » devrait être quelque chose que vous connaissez. Je répète une nouvelle fois que les associations, qui ont pu être subventionnées dans le cadre de ce fonds d'urgence, ont été cadrées de manière très stricte de la part de l'État.

Comme le disait M. Mermouri, à l'avenir, ce montant de soutien de bourse pour les voyages sera augmenté. Je ne vais pas relire l'ensemble de la délibération sur les « Quartiers solidaires » mais je vous invite à la relire et à nous dire si c'est possible. Même si nous pouvons parfois faire preuve d'une certaine gymnastique, je ne crois pas que le fait de financer des voyages scolaires rentre dans le cadre de ce fonds d'aide d'urgence.

Je suis désolé, mais en votre qualité d'ancien délégué du préfet, je pensais que les choses étaient assez claires et précises au regard de votre passif et de votre expérience. Merci.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je réponds très rapidement. Vous avez travaillé sur ce fonds qui cible quatre items. Dans les quatre items, il n'y a pas le sport. Or, vous avez subventionné deux associations sportives parce qu'on permet de déroger dès lors que les actions impliquent les jeunes des quartiers. Je n'irai pas plus avant. En tout cas, je souscris à l'augmentation à venir dans d'autres contextes d'accompagnement des jeunes. C'est tout mon propos.

M. Foued RAHMOUNI.- Je vais donc le lire : « Une priorité est accordée aux actions en faveur des femmes dans tous les domaines et notamment celui de leur insertion professionnelle et de leur accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs. »

Je rappelle que les trois associations sportives, qui ont été subventionnées dans le cadre du fonds d'urgence « Quartiers solidaires », se proposent de développer et d'accompagner l'accès des femmes à un certain nombre de pratiques sportives. C'est pour cela qu'elles ont été intégrées dans le cadre du fonds d'aide « Quartiers solidaires ». Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de décider d'allouer la somme de 30,50 euros au titre de la bourse municipale aux élèves Givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2019/2020 ;
- de dire que les dépenses seront réglées à l'aide de crédits inscrits au chapitre 67/20/6714.

N° 18

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'ASSURANCE

Mme Nabiha LAOUADI.- Le CCAS avait un marché public pour les prestations d'assurance et la ville en avait un également. À la fin du contrat, qui arrive à terme le 31 décembre 2021, nous voulons regrouper le CCAS et la ville de Givors.

Je ferai ici un rappel. S'agissant de la prestation d'assurance multirisque, la ville de Givors a une très mauvaise sinistralité. Les cotisations annuelles augmentent de 10 % chaque année et la franchise est à 40 000 €. Nous allons donc mettre en place une MAO pour essayer de rabaisser au plus bas avec de bonnes garanties dans ce contrat.

M. LE MAIRE.- C'est pour la ville et le CCAS.

Mme Valérie BECCARIA.- Sauf erreur, je n'ai pas vu de souscription à un contrat de protection juridique. Je voulais savoir si c'était voulu et s'il y avait une explication particulière. Il y a parfois des contrats spécifiques de protection juridique.

M. LE MAIRE.- C'est dans la responsabilité civile.

Mme Valérie BECCARIA.- D'accord. Comme ce n'est pas très bien mis en exergue, on peut se poser la question en lisant la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes définie précédemment ;

- de désigner la commission d'appel d'offres de la ville de Givors, coordonnateur du groupement, comme compétente pour effectuer l'attribution des marchés publics de prestations d'assurance ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le CCAS de Givors, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

N° 19

GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHEVEMENT) AU PROFIT DE L'IMMOBILIERE RHONE ALPES

Mme Nabiha LAOUADI.- Un programme de logements sociaux est en cours de livraison au 48 rue Jean Ligonnet, avec 22 logements PLUS et 9 logements PLAI. Ce projet est sorti de terre depuis l'année dernière. La société immobilière Rhône-Alpes demande que la ville se porte caution. Ce n'est donc pas un financement mais une demande de caution à hauteur de 15 %, ce qui représente un montant de 565 000 € environ, sachant que la Métropole se porte caution à hauteur de 85 %.

Nous demandons au conseil municipal de bien vouloir valider cette délibération.

M. Damien ROCHE.- Givors a aujourd'hui un taux de logements sociaux de l'ordre de 45 %, dont la majorité est en PLAI et attribuée à des locataires en situation de grande précarité, ces circonstances réduisant les capacités d'insertion sociale et surtout de mixité sociale.

De trop nombreux logements sont aujourd'hui insalubres, énergivores, inadaptés aux personnes à mobilité réduite et se détériorent au fil des années, conséquence d'un manque de concertation avec les organismes sociaux pour entreprendre des travaux.

Il est irresponsable de poursuivre la création de logements sociaux en faisant abstraction des énormes difficultés de l'existant. Le manque de concertation des habitants et les zones de partage ont contribué à ce que sont devenues aujourd'hui ces cités dites dortoirs. Il est temps d'apporter une vraie réponse aux personnes des quartiers classés en Politique de la ville, avant de vouloir prétendre financer de nouveaux projets et de créer de nouveaux logements sociaux. Les Givordins ne veulent plus de logements sociaux et ils ont bien raison.

Pourtant la rénovation urbaine des Plaines aurait été l'occasion d'amorcer une nouvelle politique en matière de logement pour la commune avec une diversification de l'offre des commerces de proximité. Le nombre de logements sociaux doit être réduit et diversifié pour obtenir un véritable équilibre économique et social.

La création des nouveaux logements aura encore un impact négatif, notamment en matière scolaire. La validation de ces projets a été entreprise sans aucune anticipation sur les capacités d'accueil scolaire, compétence de la commune, avec des écoles déjà asphyxiées par des locaux inadaptés mettant à mal l'apprentissage dans de bonnes conditions de travail.

M. LE MAIRE.- Dans quelles écoles ?

M. Damien ROCHE.- Ce sont les écoles de manière générale.

Mme Nabiha LAOUADI.- Par rapport à cela, nous avons eu des conseils de quartier avec l'ensemble des élus et les représentants des conseils de quartier, et nous avons posé la même question aux directeurs d'école. Aujourd'hui, les classes ne sont pas en surcharge, ils sont même plutôt en difficulté et ont peur que des classes ferment en fin d'année scolaire.

M. Damien ROCHE.- J'ai participé aussi à une réunion à l'école Henri Wallon, où il y avait le souhait de développer des nouvelles classes mais ce sont à la base des locaux techniques.

M. LE MAIRE.- Nous ferons les travaux nécessaires, nous n'allons pas mettre nos enfants dans des locaux techniques. Nous avons tout de même un peu de bon sens. Nous ferons comme pour cette salle qui avant n'existait pas. Il y aura deux classes supplémentaires à l'école Henri Wallon et nous ferons les travaux pour qu'ils aient, à la rentrée de septembre, des classes en bonne et due forme pour que nos enfants soient bien accueillis.

Mme Nabiha LAOUADI.- Je voudrais rebondir sur le taux de logement social sur la commune de Givors.

M. LE MAIRE.- Nous allons d'abord laisser M. Roche terminer son intervention. Il y avait des propos assez surprenants mais nous en reparlerons. Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. Damien ROCHE.- Sur la partie des infrastructures, les propriétaires et locataires du premier immeuble se plaignent déjà de problèmes d'isolation, de sécurité et de stationnement. Certains ont acheté ces logements à des prix excessifs pour des prestations *low cost*.

Aux dires de l'ex-maire Mme Charnay, les promoteurs se bousculent pour pouvoir construire à Givors. Si c'est réellement le cas, pourquoi n'imposez-vous pas des clauses quant à la qualité des prestations proposées ?

Pour conclure, vous avez affirmé lors de votre réunion des présidents de groupe que vous ne souhaitiez pas remettre en cause ce projet, même si vous ne partagez pas toutes ces modalités. Je vous rappelle que vous avez été élu en juillet 2020, soit depuis près de cinq mois, et que vous aviez annoncé vouloir rompre avec les très mauvaises pratiques de l'ancienne majorité, notamment en matière de logement social.

D'ailleurs, vous n'avez pas hésité à annuler le projet immobilier du plateau de Montrond, ce qui va générer des coûts financiers pour la commune. Vous n'avez pas non plus hésité à revoir les travaux d'extension de la piscine de Givors. Vous avez montré votre volonté de rupture sur d'autres sujets mais vous lâchez prise sur une décision qui a été validée par l'ancienne maire, Christiane Charnay. Vous devrez donc en assumer la responsabilité politique, notamment sur le projet immobilier de l'ancien Intermarché.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi ce propos, Monsieur Roche. Autant je vous sens très bon et je vous en remercie pour le compte rendu sur les risques, autant je vous sens là un peu à côté de la plaque, avec tout le respect que je vous dois. Savez-vous ce qu'est le logement social ? Connaissez-vous les niveaux de logement social ? Parlez-vous du PLS, du PLUS ou du PLAI ? De quel niveau parlez-vous ?

M. Damien ROCHE.- Du PLAI.

M. LE MAIRE.- En fait, vous mélangez toutes ces approches. Le PLUS, le PLS, ce sont des aides à la pierre de l'État. Le logement social n'est pas fait que pour les pauvres.

M. Damien ROCHE.- Mais la majorité des logements sont en PLAI, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- À Givors, nous avons du logement social en PLAI, certes, comme le quartier des Vernes, mais vous ne pouvez pas tout amalgamer et faire croire à nos concitoyens que le logement social, ce n'est pas bien et pas beau.

M. Damien ROCHE.- Je n'ai jamais dit cela, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Relisez vos propos et je vous assure que c'est un peu ce que vous dites. Il faut aussi avoir du respect pour les personnes qui habitent dans ces logements, c'est important.

Comme vous venez de le dire, nous travaillons avec la majorité que depuis le 28 juin pour faire en sorte de changer la morphologie de ces quartiers, mais cela prend du temps. Construire un programme immobilier prend quatre ans et vous voyez bien dans quelle démarche nous sommes.

Aujourd'hui, il s'agit uniquement d'une délibération dans laquelle nous demandons une caution qui est un coup parti. Je respecte l'engagement que la ville a donné par ailleurs. Mes prédécesseurs ont eu un engagement, je pense qu'il faut respecter ces engagements et je le fais donc à ce titre, d'autant plus que la Métropole est caution sur 85 % de la somme pour ces 31 logements.

Ensuite, sur comment nous allons travailler cette question du logement et du logement social, nous le ferons sur la notion de parcours résidentiel. Quand vous dites que l'arrêt du projet du plateau de Montrond va coûter de l'argent, cela ne coûte rien à partir du moment où rien ne se fait. Par contre, nous allons essayer de travailler avec les gens du plateau de Montrond et au-delà sur un nouveau projet sur ce tènement.

Quand vous dites que nous avons d'autres intentions, nous avons arrêté effectivement le projet Bertholon Mourier de 72 maisons, parce que nous estimons que cela vient toucher les terres arables de la ville. La majorité a décidé d'en faire l'acquisition mais nous ne l'avons pas fait pour l'instant.

Donc n'opposez pas la misère aux propriétaires. Je pense que la ville se fait ensemble et j'attire vraiment votre attention de ne pas vous tromper de cible. Nous partageons le diagnostic sur le fait qu'il y a peut-être aujourd'hui trop de logements en PLAI. Par contre, ce n'est pas dire qu'il n'y aurait plus demain de logements sociaux, parce qu'ils s'adressent aussi à des cadres qui n'ont pas les moyens d'acheter et que l'on pourrait aider.

La question est beaucoup plus complexe et moins basique que ce que vous avez présenté dans vos propos.

M. Damien ROCHE.- Vous vous trompez sur l'interprétation de mes dires. Je n'ai jamais dénigré les logements sociaux et je vous dis au contraire qu'il faut aider les logements sociaux qui sont en place avant de prétendre d'en acquérir de nouveaux.

M. LE MAIRE.- Mais nous n'allons rien acquérir.

M. Damien ROCHE.- Vous allez bien acquérir des nouveaux logements sociaux ?

M. LE MAIRE.- Non, nous nous portons seulement caution pour la société immobilière LIRA qui est connue et qui a des logements sociaux. Pour emprunter de l'argent, il leur faut des cautions et ce sont les collectivités qui se portent caution auprès des banques. Ce n'est pas de l'acquisition dans la démarche.

Autant je vous appellerai sur les inondations, etc., mais pas sur le logement social ! C'est un vrai débat et je vous assure qu'il ne faut pas prendre à la légère la question du logement social, parce que cela touche à des familles et des vies. On peut dire de temps en temps qu'il y en a trop, mais comment construire la ville est effectivement un sujet avec tous les dispositifs possibles de l'État et c'est *in fine* la ville qui participe à des choix.

Je vous donne un exemple. À un promoteur qui souhaite construire, nous avons demandé de proposer à la fois une place de parking et un vélo électrique pour chaque appartement, ce qu'il va accepter. Ce sont là des discussions. Nous souhaitons que l'enveloppe du bâtiment soit bien hermétique et qu'ils respectent les normes. Ce sont là des discussions avec des promoteurs.

Pour l'instant, nous allons faire une pause sur la question du logement social, mais nous travaillerons en revanche à améliorer le quartier des Plaines, comme le quartier des Vernes et le centre-ville. Nous allons améliorer le cadre de vie de nos territoires qui sont en Politique de la ville. Mais de grâce, ne soyons pas méprisants avec les habitants de ces quartiers...

M. Damien ROCHE.- Je ne suis pas méprisant, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ce sont véritablement les premiers à subir tous les fléaux et avec de grandes difficultés.

M. Damien ROCHE.- Je le sais, Monsieur le Maire. J'en rencontre beaucoup qui ont des logements qui sont inadaptés et pour lesquels la mairie n'apporte aucune réponse. Cela fait aussi partie de mon intervention et ce n'est pas dans le sens que vous avez voulu la retourner.

M. LE MAIRE.- Avec Mme Laouadi, nous nous battons notamment avec LMH, notre premier bailleur qui a 71 % de logements sociaux sur notre ville, mais nous les accompagnons pour faire en sorte qu'ils améliorent le cadre de vie mais aussi le logement de nos concitoyens.

M. Damien ROCHE.- C'est bien de ces difficultés dont je vous parle.

M. LE MAIRE.- Relisez-vous, je vous assure que vous dérapez par moments.

M. Damien ROCHE.- Vous avez mal interprété mes dires.

Mme Christiane CHARNAY.- Je suis assez d'accord, Monsieur le Maire, avec votre définition du logement social. Il est sûr qu'il faut faire très attention, d'autant plus que les Givordins et Givordines aspirent aussi à changer de quartier, à avoir un parcours résidentiel, et ces nouvelles constructions leur permettent justement ce parcours résidentiel tout en étant dans des logements sociaux.

C'est un véritable nouveau quartier qui a été créé du côté de la gare de Givors-Canal et qui a vu le jour à cet endroit. En revanche, et vous l'avez dit aussi, Monsieur le Maire, la grosse problématique est la réhabilitation de nos cités. Nous y avons beaucoup travaillé avec les bailleurs sociaux, mais il faut continuer pour qu'ils arrivent à réhabiliter leurs cités, qu'elles soient décentes et que les habitants de Givors y trouvent leur compte.

M. Antoine MELLIES.- Sur le principe du temps de parole, vous êtes responsable de la police de l'assemblée. Nous avons voté à l'unanimité un règlement intérieur, cela s'est très bien passé pour le modifier. On peut être interrompu de temps en temps, mais là ce n'est pas sérieux : vous interrompez, Mme Laouadi prend la parole et M. Roche ne peut même pas terminer son propos, ce n'est pas possible ; on laisse parler et on réagit après à l'intervention du collègue.

Sur le fond, Monsieur le Maire, vous m'avez reproché tout à l'heure de faire un débat un peu politique sur la question des composteurs, mais vous êtes là en plein dans le débat politique. Alors que même en réunion des présidents de groupe, vous avez dit que vous ne partagiez pas les orientations de ce projet mais que celui-ci ayant été décidé, vous avez choisi de l'assumer tel quel sans le modifier notamment sur le volet des PLAI. Et vous avez dit qu'à l'avenir vous avez fait clairement passer le message pour les promoteurs, non seulement sur le PLAI et même sur d'autres catégories de logements sociaux, et que vous n'excluez pas un parcours résidentiel sur des PLUS pour des revenus plus élevés, et clairement que vous avez fait une croix sur le principe d'accorder encore des PLAI dans les prochaines constructions. Ne venez pas nous dire ensuite que M. Roche est à côté du sujet quand il parle de ces questions sur une résidence.

J'ai écouté Mme Charnay et je ne sais pas si elle est retournée sur le quartier des Plaines, vers l'Intermarché, mais pour votre information, Madame Charnay, des propriétaires de la résidence Nexity au niveau de l'Intermarché ont déjà mis en vente leur bien après l'avoir acquis il y a quelques années. Quand on met en vente au bout de deux ou trois ans, c'est qu'il y a un problème. Il y a eu une réunion cet été après qu'un local poubelle a été incendié. Il y a aussi de très gros problèmes d'isolation phonique.

On avait une opportunité extraordinaire sur ce secteur, à proximité de la gare Givors-Canal qui mérite aussi une rénovation complète, de créer justement une respiration, d'avoir des nouveaux programmes immobiliers, d'attirer aussi d'autres populations, etc. Mais on est là en train de créer un cauchemar, parce qu'il y a des gros problèmes de conflits d'usage sur le parking de l'Intermarché, des graves problèmes de nuisances car certains sont sur le parking d'Intermarché et d'autres habitent juste au-dessus. Et sur le deuxième programme immobilier, on continue à perpétuer ce problème en acceptant autant de logements sociaux.

Vous êtes en contradiction puisque vous dites d'un côté qu'on continue sur ce dossier et de l'autre que vous assumez clairement que vous avez rompu avec des projets qui avaient déjà été engagés comme pour le plateau de Montrond. Nous ne dirons pas le contraire, nous sommes favorables à ce que vous avez décidé, mais n'allez pas dire que cela n'aura pas des conséquences financières.

M. LE MAIRE.- Non.

M. Antoine MELLIES.- Alors vous êtes peut-être un bon négociateur et vous avez réussi à trouver des solutions...

M. LE MAIRE.- Lisez notre compte administratif.

M. Antoine MELLIES.- En tout cas, vous avez rompu avec le projet du plateau de Montrond, vous avez stoppé le projet Bertholon Mourier et cela va plutôt dans le bon sens, et vous avez également revu la question de l'extension de la piscine de Givors. Ne venez pas nous dire d'un côté que vous rompez avec certains projets de l'ancienne majorité, même s'ils avaient été bien engagés, et de l'autre que vous ne pouvez pas rompre parce que cela a été engagé. Il faut assumer politiquement ce que l'on fait.

M. LE MAIRE.- Le bâtiment est sorti de terre et ce n'est qu'une garantie d'emprunt. Voulez-vous qu'on le démolisse ? Soyez cohérent, Monsieur Mellies !

M. Antoine MELLIES.- Justement, c'est une garantie d'emprunt, comme vous l'avez très bien dit.

M. LE MAIRE.- C'est votre point de vue, j'entends.

M. Antoine MELLIES.- C'est une garantie d'emprunt. Par conséquent, vous auriez très bien pu dire que ce n'est pas de votre responsabilité, que vous avez fait un choix politique, que vous avez des engagements et que ce n'est pas à vous de garantir notamment ces logements concernés par le PLAI.

C'était l'occasion de marquer clairement votre différence avec l'ancienne majorité. Je constate que vous allez valider la perpétuation des gros problèmes qui règnent sur la première construction au niveau de l'actuel Intermarché. Il ne faudra pas venir dire aux locataires ou à ceux qui vivent là-bas que vous allez tout changer alors que vous ne l'avez pas fait.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 voix contre

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la garantie financière de la commune à l'Immobilière Rhône-Alpes pour les prêts qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 565 214,55 euros correspondant à 15 % du montant total de l'emprunt, selon les caractéristiques présentées au contrat n°112775 ci-annexé ;
- de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin, les ressources nécessaires et suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- de s'engager sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'Immobilière Rhône-Alpes dans les meilleurs délais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre l'Immobilière Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations et signer tous les documents y afférent.

N° 20

SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMITE LOCALE FNACA DE GIVORS

M. LE MAIRE.- Nous subventionnons l'association pour acheter un drapeau de l'Union locale des anciens combattants parce que celui-ci était très endommagé et nous proposons une subvention de 600 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 600 euros à l'association FNACA ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget de la commune, chapitre 65 article 6574.

N° 21

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

M. LE MAIRE.- La trésorerie de Givors nous propose d'admettre en non-valeur un montant de 29 891 €. Ces admissions en non-valeur nous sont demandées par la trésorerie pour les poursuites engagées et le recouvrement qui semble irrémédiablement compromis. Nous pourrions essayer de recouvrer ultérieurement ces admissions en non-valeur, mais nous autorisons par cette délibération de les mettre en non-valeur.

M. Antoine MELLIES.- Nous avons discuté de ce sujet en réunion de présidents de groupe. Je redis ce que j'avais défendu lors de précédents conseils municipaux : la question des impayés est un vrai sujet, le montant des sommes devient inquiétant et il y a une stratégie à mener sur cette question. Je rappelle que c'est de l'argent public, l'argent des contribuables, et on ne peut pas balayer cette délibération, comme si au fond on ne pouvait rien faire pour prévenir ces impayés.

Il y a ceux qui ne peuvent pas payer parce qu'ils sont dans une situation de précarité sociale et nous serons d'ailleurs sûrement confrontés à ces situations à cause de la crise du Covid. Dans ce cas, il y a un outil, qui est le CCAS, et je pense qu'il faut le muscler à la fois sur l'aspect des compétences et sur l'aspect financier. Je rappelle que dans les précédents mandats, le CCAS ne dépensait pas tout l'argent, alors qu'on maintenait un volume de subventions équivalent voire supérieur. Cela permet de flécher ceux qui ont des difficultés pour honorer leurs dettes à l'endroit de la ville et d'être pris en charge par le CCAS. Cela permettra surtout de distinguer les personnes qui sont vraiment dans une situation de précarité et ceux qui sont des mauvais payeurs et ne respectent pas les règles communes.

Comme vous l'avez dit et je le rappelle, vous êtes au service des Givordins. Il y a parmi eux les contribuables givordins et ceux qui ont aussi besoin d'aide et qu'on ne pourra peut-être pas aider parce qu'on n'est pas suffisamment sévère avec ceux qui ne respectent pas les règles.

À terme, il faut donc se doter d'une stratégie en la matière pour lutter contre les impayés, une stratégie équilibrée pour prendre en compte la question de la détresse de certains foyers, de certaines personnes qui ne peuvent pas payer, et devenir intraitables avec ceux qui ne respectent

pas les règles et les retirer des dispositifs d'aide de la ville ou des activités qui sont proposées lorsqu'il y a un impayé au conservatoire, etc.

Vous avez l'objectif de mettre en place le prépaiement pour les services municipaux. Nous y sommes totalement favorables pour toutes les prestations qui sont proposées. J'espère que vous irez jusqu'au bout et que vous bâtirez une stratégie en la matière en utilisant le CCAS pour justement permettre de distinguer ceux qui ont besoin de l'aide de solidarité et ceux qui par contre ne respectent pas les règles communes.

M. LE MAIRE.- Je note que vous avez bien retenu tout ce que j'ai dit en commission sur le prépaiement et pour faire en sorte de consolider l'action du CCAS pour les personnes les plus en difficulté. Vous avez bien retranscrit tout le propos que j'ai eu sur notre volonté d'avoir le moins d'impayés possible, parce que ce n'est pas normal, c'est l'argent des contribuables et ce sont des recettes de la ville en moins.

Entre 2011 et 2020, le montant des impayés s'élève à 60 000 € pour la commune. Ce sont tout de même des sommes importantes et c'est pour la restauration. Cela veut dire qu'il faudra aussi accompagner les familles les plus en difficulté par le biais du CCAS.

Tout ce travail est déjà engagé par plusieurs élus, dont M. Mermouri qui pilote le prépaiement. J'espère que cela se mettra en place avec l'administration le plus tôt possible, mais je suis confiant pour la mise en œuvre de ce projet au premier semestre 2021. Je rajouterai que c'était 15 000 € rien que sur l'année 2019 et je pense que les choses ne vont pas s'arranger avec la crise sanitaire ; ce sera de plus en plus délicat et difficile.

Nous allons donc simplifier notre approche, nous serons sur du prépaiement et nous consoliderons l'action du CCAS. C'est la démarche de la majorité. Les familles, qui auront besoin d'être soutenues et aidées par la ville, pourront l'être et nous aurons une certaine lisibilité dans notre action sociale envers les Givordins.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 voix contre

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes proposés par la trésorière principale de Givors ;
- de dire que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 29 891,52 euros ;
- de dire que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

N° 22

CREANCES ETEINTES 2020

M. LE MAIRE.- À la différence de la délibération précédente sur les admissions en non-valeur, il s'agit de créances éteintes sur décision de justice. La justice a décidé d'éteindre ces créances qui s'élèvent à 10 828,55 €.

Les noms sont dans la délibération, mais vous ne les verrez pas apparaître parce que nous sommes filmés et que nous n'avons pas à montrer les noms des personnes pour lesquelles la justice a décidé d'éteindre les créances.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte des créances éteintes pour un montant total de 10 828,55 euros ;
- de dire que la dépense résultant de l'admission en créances éteintes sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune.

N° 23

SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR AMORTIS JUSQU'AU 31/12/2019

M. LE MAIRE.- Cette délibération est purement technique. Elle a pour objet de nous préparer au passage de la nouvelle nomenclature M57. Il s'agit de biens de faible valeur qui ont été amortis et qu'il faut sortir de l'inventaire comptable. C'est estimé à 482 101,15 € mais je précise que cela représente énormément parce que ce n'était pas sorti des actifs de la ville.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de sortir de l'inventaire l'ensemble des biens de faible valeur totalement amortis au 31 décembre 2019, dont la valeur globale est estimée à 482 101,15 euros conformément au tableau détaillé joint en annexe.

N° 24

REGIE DE RECETTE EVENEMENTIEL - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

M. LE MAIRE.- Lors de l'évènement Festiv'été 2019, la trésorerie a constaté un déficit de la régie de 100 € concernant la vente de bracelets.

Considérant que le régisseur n'a pas souscrit d'assurance et qu'il s'agit d'un premier incident, nous proposons au conseil municipal de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse qui a été formulée par cet agent.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accepter la remise gracieuse demandée par le régisseur titulaire de la régie « évènementiel ».

N° 25

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Alipio VITTORIO.- C'est une modification n° 1 du budget primitif afin de prendre en compte les opérations suivantes.

Tout d'abord certaines redevances vont faire l'objet d'un remboursement au vu de la crise sanitaire : cours, activités, spectacles, locations, abonnements.

Ensuite, le compte 1069, qui faisait apparaître un solde débiteur de 229 087 €, a été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature M14. Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités et la direction générale des finances.

Par délibération, un fonds d'urgence pour les « Quartiers solidaires » a été également voté.

Enfin, par délibération, nous proposons l'inscription suivante dans le cadre d'une décision de modification.

C'est purement technique et il s'agit de modifications sur le plan comptable.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la présente décision modificative N°1 de l'exercice 2020.

M. Rahmouni quitte la salle.

Présents : 27 - Procurations : 4 - Absents : 2

N° 26

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2021

M. LE MAIRE.- Cette délibération me permet d'autoriser à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles en section d'investissement à hauteur de 1 050 625 € avant le vote du budget 2021. Cela permet également de liquider les crédits reportés et les crédits de paiement.

Mme Christiane CHARNAY.- Avez-vous le calendrier pour le vote du budget ?

M. LE MAIRE.- Oui. Le débat d'orientations budgétaires aura lieu le 28 janvier et le vote du compte administratif et du budget le 25 mars. Et nous aurons un dernier conseil le 24 juin.

Mme Christiane CHARNAY.- Merci. Nous aurons donc certainement une commission budget. J'en profite !

M. LE MAIRE.- Bien évidemment, Madame Charnay.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 27 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de constater et de dire que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 697 125,04 € ;
- d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 1 050 625 € suivant la répartition ci-dessus avant le Budget 2021 et au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés ;

- de dire que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2021.

M. Rahmouni réintègre la salle

Présents : 28 - Procurations : 5 - Absent : 0

N° 27

EMPLOIS TEMPORAIRES

M. LE MAIRE.- Il convient de prévoir pour l'année 2021 la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ce sont des emplois pour compléter des quotités de temps partiels d'agents titulaires ou des emplois pour assurer des missions de service qui ne sont pas identifiées comme pérennes ou dans l'attente d'une décision d'organisation d'un service.

M. Laurent DECOURSELLE.- Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé. Je ne connais pas par cœur vos 108 engagements, mais j'en ai retenu certains qui me sont chers.

Vous avez proposé, et cela a fait un moment débat, de stabiliser la masse salariale. Je salue le travail du DGS M. Baudin qui va partir et sera remplacé prochainement.

Recruter 22 postes d'emplois temporaires n'est pas neutre sur les finances et cela pèse un demi-million d'euros par an s'ils sont chargés en ETP. Aller sur une organisation d'emplois temporaires est toujours hasardeux, notamment pour une première mandature. Vous allez être sollicités. J'ai vu le détail des ventilations de postes et nous sommes un peu surpris que certains items ne soient pas retenus comme étant prioritaires pour les recrutements.

Nous ne voterons pas pour cette délibération parce qu'il y a une absence de visibilité sur la stratégie générale de l'emploi de la masse salariale municipale. Nous aimerions avoir des éclairages plus circonstanciés sur la réorganisation des services.

M. Sébastien BERENGUEL.- Monsieur le Maire, vous nous proposez de voter pour la création de 22 emplois temporaires destinés au bon fonctionnement des activités municipales. Alors que nous vivons depuis mars 2020 une crise sanitaire qui a plongé dans le chômage nombre de nos concitoyens, nous sommes favorables à la création d'emplois par notre collectivité.

Cette délibération amène pourtant des questions sur lesquelles nous souhaiterions vous entendre. La création de 22 contrats en CDD représente environ 5 % du total des agents municipaux dans notre ville et cela vient s'ajouter aux agents déjà sous contrat temporaire à votre arrivée. Que vont devenir ces agents ? Allez-vous balayer leur expérience acquise et indispensable à la continuité d'un service public de qualité ? Ou allez-vous les titulariser avec des CDI qui leur permettront de sortir de la précarité ?

Vous êtes élu depuis plus de 150 jours et ce conseil municipal doit donner un sens et éclairer les Givordins sur la gestion et les politiques que vous allez conduire pour notre ville. Alors qu'Emmanuel Macron et ses gouvernements depuis 2017 remettent en cause le statut des fonctionnaires, n'êtes-vous pas en train d'afficher votre soutien à ces tentatives de précariser la fonction publique en généralisant ce type de contrat ? C'est bien ce que vous semblez afficher avec cette délibération et sachez que si c'est le cas, nous combattons ce choix de gestion humaine qui ne correspond pas à nos valeurs.

Notre groupe votera pour cette délibération et fera preuve de vigilance.

M. LE MAIRE.- Je me vois ravi, Monsieur Berenguel, que vous allez combattre les emplois précaires de la collectivité. Je rappelle juste l'ancienne majorité : il y avait 32 emplois temporaires en 2018, 38

en 2019, 29 en 2020. Et il y aura 22 emplois temporaires en 2021. Nous sommes donc les seuls à avoir marqué très clairement le fait que nous ne voulons plus d'emplois temporaires dans la ville ni de précarité.

C'est pourquoi nous invitons et accompagnons les employés, qui sont en emploi temporaire, à passer le concours pour pouvoir ensuite les intégrer, parce que je ne suis pas dans le fait du prince. Notez bien que je ne suis pas à décider. Je voudrais faire en sorte qu'ils aient un accompagnement en termes de formation et ensuite leur donner un emploi.

Dans ce que vous dites là, j'ai l'impression que vous vous adressez à votre collègue de votre propre groupe. Si vous voulez connaître l'action de la majorité, c'est 22 emplois temporaires pour 2021 parce que nous ne pouvons pas les balayer d'un coup. Mais quand nous reprenons les chiffres des années précédentes, qui a installé la précarité dans la ville de Givors ?

M. Sébastien BERENGUEL.- Je vous rappellerai que je ne suis pas dépositaire du passé et vous avez sûrement oublié ma dernière intervention...

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de terminer mon propos. Vous êtes dans le même parti que Mme Charnay qui était, elle, dépositaire de la précédente majorité.

M. Sébastien BERENGUEL.- C'est elle et je vous dis que je ne suis pas dépositaire du passé.

M. LE MAIRE.- Mais il faut un peu de cohésion de groupe entre vous.

M. Sébastien BERENGUEL.- Ce n'est pas votre problème !

M. LE MAIRE.- D'accord mais je pense que vous n'êtes pas cohérents, excusez-moi.

M. Sébastien BERENGUEL.- C'est votre façon de voir les choses et nous sommes en démocratie.

M. LE MAIRE.- Ceci étant dit, je ne veux pas rentrer dans des approches politiciennes, mais nous avons dit dès le premier conseil municipal que nous allons tout faire pour nous battre contre la précarité dans les emplois municipaux. Cela a été dit par mon collègue et c'est même une des premières paroles prononcées par cette majorité.

Par contre, c'est aussi un travail de longue haleine. Pour cette délibération, M. Decourselle demande la stratégie. Il y aura l'arrivée d'un nouveau patron ou d'une nouvelle patronne de l'administration. Nous aurons une recomposition de l'administration municipale que nous pensons meilleure. Au final, c'est elle qui met en œuvre notre politique et pour cela nous avons besoin d'agents formés et pour lesquels il n'y a pas l'épée de Damoclès d'un arrêt de contrat de travail parce que ce n'est pas notre conception du travail.

Notre conception du salariat ou de l'agent municipal est qu'il soit accompagné et qu'il puisse fournir le meilleur de lui-même pour la ville et nos concitoyens. Aujourd'hui, tout un tas d'agents sont à attendre. La majorité leur a dit très clairement – c'est d'ailleurs le message que nous avons fait passer à nos services – qu'ils sont employés de la ville sous contrat, que nous les invitons à passer leur concours, que nous les accompagnerons pour l'obtenir et ils seront embauchés. C'est la fonction publique.

Mme Christiane CHARNAY.- Pour les catégories C, il n'y a pas de concours. Pour les ATSEM, c'est particulier et il y a effectivement un concours.

M. LE MAIRE.- Pour les ATSEM, il y a en effet un concours.

Mme Christiane CHARNAY.- Mais pour les adjoints techniques, les adjoints administratifs, il n'y a pas de concours. Or il en faut aussi.

M. LE MAIRE.- Oui mais pas uniquement. Pour ce tableau, nous avons essayé d'apporter des réponses. Pour certains agents, une ATSEM par exemple a réussi son concours et nous allons la titulariser.

Mais tout cela au final n'est que le fruit de votre politique, c'est le fait du prince. Je ne suis pas dedans, nous voulons être objectifs, transparents et lucides avec une politique managériale qui soit très claire. Nous avons vocation à être très clairs dans notre politique envers nos salariés et elle l'est, nous faisons passer le message. Je ne suis pas à leur tendre la carotte.

Nous sommes pour que nos agents puissent rendre le service et travailler sereinement en direction de la population givordine. C'est l'enjeu et rien d'autre. À partir de là, nous mettrons dans les meilleures conditions nos agents pour qu'ils puissent être au service de la population. Mais je ne créerai pas de la précarité plus que vous en avez créée. Bien au contraire, nous ferons tout pour essayer de la diminuer mais cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Nous y allons progressivement, tranquillement. Nous formons en même temps nos agents et nous essayons de faire en sorte qu'ils se forment aussi et qu'ils obtiennent des diplômes.

Voulez-vous reprendre la parole, Madame Charnay ?

Mme Christiane CHARNAY.- Le fait du prince, je ne connais pas. Nous n'avons jamais fonctionné comme cela. Je vous rappelle que les emplois temporaires sont pour un accroissement temporaire d'activité et c'est d'ailleurs écrit dans la délibération. Il n'y avait pas du tout de fait du prince. Donnez-moi des exemples.

Quand vous dites que vous voulez demander aux agents de se former pour pouvoir sauvegarder leur contrat, je regrette mais il n'y a pas de concours pour les agents de catégorie C. Mis à part les ATSEM parce que c'est un emploi qualifié, sinon pour le reste il n'y a pas de concours. Je répète que les emplois temporaires sont pour un accroissement temporaire d'activité.

Est-ce que vous allez arrêter des contrats ? C'est la question. Puisque vous dites qu'il y en avait 32 l'année dernière, vous allez donc arrêter 10 contrats. Ou allez-vous arrêter tous les contrats et en reprendre d'autres ?

M. LE MAIRE.- Nous en arrêtons certains et nous en reconduisons d'autres. S'il n'y a plus d'activité, il n'y a plus lieu d'avoir l'emploi.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de créer les emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements temporaires d'activités ;
- d'inscrire au budget 2021 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N° 28

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE.- Le tableau des effectifs rassemble l'ensemble des emplois créés au sein de la collectivité. Ce document est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de nos effectifs. Pour ce conseil, il convient de prendre en compte la création de deux emplois suite à la reconversion d'un agent après une longue maladie et à la mobilité d'un autre agent, ainsi que la modification d'un poste dans le cadre d'avancement de grade.

Mme Christiane CHARNAY.- Nous ne sommes toujours pas en possession des comptes rendus des comités techniques, notamment celui du 21 septembre vu l'avis remis par le comité technique.

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner l'avis pour le tableau des effectifs. C'est un vote favorable avec 2 votes pour de la collectivité et 2 votes pour de la CGT, et ce sont 2 votes contre pour le syndicat SAFT. C'est donc un avis favorable aux modifications du tableau des effectifs.

Mme Christiane CHARNAY.- Au dernier conseil municipal, Mme Fréty s'était engagée à nous fournir les procès-verbaux.

M. LE MAIRE.- L'engagement sera tenu mais c'était la semaine dernière et les décisions n'ont pas encore été validées parce qu'il y a un jeu d'aller-retour entre l'administration et des organisations syndicales.

Mme Christiane CHARNAY.- Celui du 21 septembre ?

M. LE MAIRE.- Celui du 21 septembre existe et nous vous le remettrons avec le dernier.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(M. MELLIES, Mme BERLANDE par procuration, M. RIVA et M. ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs présentées ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 29

RENOUVELLEMENT PRESTATION D'ASSISTANCE SOCIALE DU PERSONNEL CDG69

M. LE MAIRE.- Une nouvelle convention de prestation d'assistance sociale pour le personnel a été proposée par le centre de gestion suite à une modification des tarifs et de la périodicité de la facturation à compter de janvier 2021. Le tarif à la journée passe de 348,50 € à 355 € et la facturation sera annuelle et non trimestrielle. Il y a donc lieu de délibérer afin que je puisse signer cette nouvelle convention.

M. Laurent DECOURSELLE.- Nous serons favorables à la signature de cette convention. Cependant, on parle du Covid depuis le début et les impacts douloureux sur des personnes de l'administration contraignent aujourd'hui à certaines pratiques de télétravail, ces organisations nouvelles étant dues à ce fléau. Je pense que l'accompagnement social mériterait d'être plus stabilisé à Givors à l'aune de ces problématiques nouvelles. Le CCAS avait un poste qui était peut-être plus en proximité et connaissance des agents, plutôt qu'une intervention de tiers extérieurs.

M. LE MAIRE.- J'ai posé la question à l'administration. Cela se faisait en effet avant en interne mais les agents ne venaient pas parce qu'il y avait justement cette proximité. Au final, il y a plus de monde et les permanences faites par le centre de gestion reçoivent beaucoup plus de nos salariés et c'est donc un meilleur accompagnement.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je veux bien vous croire mais dans mon propos en préambule, je vous parle d'une crise nouvelle qui va nécessiter un accompagnement de proximité. Ce qui dysfonctionnait peut-être avant mériterait d'être interrogé en lien avec le CCAS.

Nous soutenons évidemment l'action.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'adhésion à la mission « Assistance sociale du personnel », jointe à la présente délibération ;
- de dire que la dépense afférente sera imputée au chapitre 011 (article 611) du budget.

M. LE MAIRE.- La délibération n° 30 sur le recrutement et la rémunération des agents recenseurs et la désignation d'un coordinateur de l'enquête a été retirée du fait que l'INSEE a décidé du report de la campagne pour l'année 2022 en raison de la crise sanitaire.

C'était la dernière délibération. Nous avons une question du groupe Givors en Grand, adressée par Mme Charnay le 23 novembre 2020 avec un accusé réception fait pour le courriel.

M. Antoine MELLIES.- J'ai deux questions par rapport aux communications du conseil municipal.

La première est que vous expliquiez le recours de la ville de Givors qui a décidé d'ester en justice à l'encontre de Mme Daras.

La deuxième question porte sur la tentative de vol par effraction à la Maison du fleuve. Est-ce qu'il s'agit d'un employé de la ville de Givors ou d'une personne extérieure ?

M. LE MAIRE.- Pour la première question, un ancien agent municipal souhaite attaquer la ville parce qu'elle a estimé avoir été harcelée dans son travail sur la période 2014-2015. Nous l'avons reçu en septembre et il nous faut y répondre.

Pour répondre à votre deuxième question, c'est un Givordin, personne extérieure, qui a fait une tentative d'effraction dans nos locaux.

Nous revenons à la question orale. Madame Charnay, je vous laisse le soin de lire votre courrier.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est un courrier en date du 22 novembre.

« Monsieur le Maire, la crise sanitaire et la crise économique actuelles ont plongé de nombreux foyers dans la précarité. Le baromètre de la pauvreté réalisé par IPSOS pour le Secours populaire révèle qu'un Français sur trois a subi une perte de revenus. De nombreuses familles de Givors sont obligées pour survivre de dépendre d'aides d'associations caritatives, tels le Secours populaire, le Secours catholique et les Restos du Cœur.

La section de Givors du Parti communiste français vous a fait parvenir un courrier vous demandant de financer l'achat de masques pédiatriques lavables, de fabrication française, et d'en distribuer deux par enfant des écoles de Givors du CP au CM2, afin d'aider au mieux les familles dans la mise en œuvre du protocole sanitaire actuellement en vigueur. Des mesures que certaines municipalités ont déjà anticipées. Quelle a été la réponse à cette demande ? » Merci.

M. LE MAIRE.- Je ferai une réponse en deux temps. Tout d'abord, est-ce une question uniquement des élus communistes ou le PS et LFI sont-ils aussi concernés ?

Mme Christiane CHARNAY.- C'est le groupe Givors en Grand.

M. LE MAIRE.- Je pensais que c'était juste une demande du Parti communiste.

Mme Christiane CHARNAY.- Cela émane du PC mais c'est le groupe Givors en Grand.

M. LE MAIRE.- D'accord. C'était pour bien comprendre les choses et savoir comment votre groupe fonctionnait parce que j'ai encore du mal à comprendre.

Mme Christiane CHARNAY.- La signature du courrier est celle du groupe Givors en Grand.

M. LE MAIRE.- C'est parce que j'ai reçu entre-temps le même courrier du Parti communiste mais il n'y a pas de soucis.

Pour répondre de façon très claire, nous avons un stock de masques pour enfants à la mairie. Ces masques sont disponibles à toutes les familles qui en font la demande. Il n'y a pas de distribution sur l'ensemble des classes. En revanche, toutes les familles qui en font la demande auront gratuitement des masques pour leurs enfants. En même temps, nous avons créé dans chaque école un lot de masques dit « tampon » que les directeurs et directrices peuvent donner très rapidement.

Cependant, toutes les familles qui ont besoin de masques peuvent venir à l'Hôtel de Ville ou au CCAS pour s'en procurer. Tous nos masques sont achetés à des entreprises françaises, j'y tiens, c'est important. Voilà la réponse que je peux vous faire.

Voulez-vous compléter, Madame Allali ?

Mme Dalila ALLALI.- Ils viennent d'entreprises françaises et du bassin.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous auriez pu en remettre à chaque enfant à l'école.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de besoin.

Mme Dalila ALLALI.- Le courrier va partir et vous allez recevoir la réponse officielle. Nous avons une délégation sur les écoles élémentaires et nous avons tous participé aux réunions des premiers conseils d'écoles qui se sont tenus. Soit la question nous a été posée, soit nous avons demandé aux directeurs d'établissement s'il y avait des besoins de masques et des difficultés pour s'approvisionner.

Comme vient de le dire M. le Maire, nous avons un stock de masques à disposition des élèves givordins. Nous n'avons pas eu de demandes de la part d'établissements scolaires, voire des familles qui auraient demandé à la direction de l'école ou en mairie à disposer de masques. Visiblement tous les enfants étaient bien fournis.

En fait, nous avons laissé du stock tampon dans les écoles pour faire en sorte de pouvoir fournir un masque à un enfant, en cas d'accident ou d'oubli. Mais c'était surtout pour laisser à la discrétion de la direction de l'école la possibilité de fournir des masques pour les enfants qui sont le plus dans la précarité et qui ne viennent pas forcément en mairie ou au CCAS perdre un peu de dignité en venant réclamer des masques. Nous l'avons donc laissé à la discrétion de la direction des écoles sans que personne n'en sache rien et je pense que c'est la meilleure solution. Nous apportons ainsi véritablement une réponse sur les plans que vous décrivez.

M. LE MAIRE.- Pour terminer, je rappelle que la question orale n'appelle pas à débat. C'était une réponse de notre part.

Avant de lever la séance, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année avec vos familles. Protégez-vous, faites attention à vous et à vos proches.

Nous nous retrouverons dans cette configuration le 28 janvier 2021. Merci à tous de votre présence.

(La séance est levée à 23 heures 10.)